



# LIVRET DU BOURSIER 2008-2009



## VOTRE PLANNING

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la planification. Ce tableau vous fournit tous les renseignements sur vos responsabilités et les échéances. Les détails vous sont fournis dans le livret. Les dates fournies ici peuvent varier selon les types de bourses, mais en général vous donnent une bonne idée de la période concernée. Il vous est fortement suggéré de vous y référer le plus souvent possible afin de vérifier que vous avez bel et bien fourni les documents requis dans les temps.

Les échéances pour les bourses d'un an et pluriannuelles sont les mêmes, sauf si indiqué différemment. Il est conseillé de se servir de ce planning pour noter chaque étape franchie.

	Avant mars 2008 ou comme indiqué ci-dessous	9 mois avant votre départ	5 mois avant votre départ	2 mois avant votre départ	1 mois avant votre départ	2 mois après la rentrée	8 mois après la rentrée	À votre retour	
<b>DOCUMENTS À FOURNIR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Formulaire d'acceptation (avant le 1<sup>er</sup> avril)</li> <li>— Fiche <i>Pour mieux vous connaître/demande d'hébergement</i></li> <li>— Liste d'établissements de remplacement</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>— Scores du test linguistique (Bourses d'un an et pluriannuelles)</li> <li>— Étudiants chercheurs envoient un projet et un budget à la Fondation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Lettre d'admission ou formulaire (étudiants-chercheurs)</li> <li>— Certificat médical</li> <li>— Attestation d'assurance</li> <li>— Réservations (Bourses d'un an/ stages linguistiques)</li> <li>— Copie du passeport et du visa</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>— Liste des exposés</li> <li><b>Bourses d'un an et pluriannuelles</b></li> <li>— Premier rapport et confirmation des coûts</li> <li><b>Stages linguistiques</b></li> <li>— Rapport final et évaluation un mois avant la fin du stage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Bourses d'un an</b></li> <li>— Rapport final et évaluation un mois avant la fin des études</li> <li><b>Bourses pluriannuelles</b></li> <li>— Attestation d'assurance pour la 2<sup>e</sup> année</li> <li>— Lettre du conseiller académique</li> </ul>		
<b>RESPONSABILITÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Lire le <i>Livret du boursier</i></li> <li>— S'occuper des formalités d'admission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Passer les tests de langues</li> <li>— Planification des exposés à effectuer avant le départ</li> <li>— Demande d'admission dans les universités de remplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Se procurer objets, diapos, etc. pour vos exposés à l'étranger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Contacter le conseiller rotarien d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Demander à être accueilli à votre arrivée</li> <li>— Finaliser votre logement</li> <li>— Derniers exposés dans le district parrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Planification des exposés dans le district d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Effectuer les discours dans le district d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Remercier le district parrain en effectuant des exposés</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>•..... — Assister à l'orientation obligatoire.....•</li> </ul>								

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	
Objectifs	1
Le livret du boursier	2
Votre correspondant à la Fondation	3
Le kit du boursier	3
<b>I. Vos responsabilités</b>	5
Conseillers Rotariens	6
Conseiller parrain	6
Conseiller à l'étranger (conseiller hôte)	7
Responsabilités des étudiants	8
Bourses personnalisées et perpétuelles	8
Sensibilisation culturelle	8
Orientation obligatoire	9
Exposés – Obligations	9
Rapports à la Fondation	9
Votre mission d'ambassadeur de bonne volonté	11
Activités rotariennes des étudiants	12
Anciens boursiers célèbres	13
<b>II. Préparatifs</b>	15
Votre établissement d'études	16
Établissements supplémentaires (de remplacement)	21
Demande de transfert	22
Début et fin de séjour	23
Report de la bourse	24
Prolongement du séjour	24
Domaines spécialisés	25
Compétences linguistiques et formation	26

<b>III. Pièces et documents à fournir</b>	29
Avant votre départ	30
1. Contrat d'acceptation	30
2. Fiche Pour mieux vous connaître/Demande d'hébergement	30
3. Test linguistique	31
4. Inscription et admission	31
5. Certificat médical	31
6. Attestation d'assurance	31
7. Photocopie du passeport	32
8. Photocopie du visa d'étudiant	33
9. Procédures de réservation: 2 options	33
10. Informations bancaires pour les virements	33
<b>IV. Procédures de réservation</b>	35
Frais couverts par la bourse	36
Options	36
Option 1 – Achat du billet par le RITS (voir en annexe)	36
Option 2 – Achat du billet par l'étudiant (voir en annexe)	37
Quand entamer les préparatifs ?	38
Choisir ses dates de départ et de retour	38
En cas de problèmes	40
Agences de voyage approuvées par le RITS	41
<b>V. Finances</b>	43
Durée de la bourse	44
Montant de la bourse	44
Calcul du montant des bourses	45
Bourses d'un an	45
Bourses pluriannuelles	46
Stages linguistiques	47
Paiement de la bourse	47
<b>Annexes</b>	51

# INTRODUCTION

Les Rotariens de votre région vous ont choisi en raison de vos qualifications et de votre potentiel à représenter votre pays et le Rotary en tant qu'ambassadeur de bonne volonté. Comme vous le savez sans doute déjà, les bourses de la Fondation sont financées par la générosité des Rotariens de votre région, voire, dans le cas d'un don de bourse des Rotariens d'une autre région, d'un autre pays.



L'objectif de ce programme est de promouvoir la compréhension et la bonne volonté entre pays. **Vos responsabilités d'ambassadeur de bonne volonté et académiques sont tout aussi importantes.** Il faut savoir cependant qu'il est le plus souvent impossible d'obtenir un diplôme ou un certificat en un an, surtout avec des systèmes universitaires correspondant rarement.

Les étudiants bénéficiant d'une bourse du Rotary assurent le lien entre leur pays et leur pays d'accueil. **Au contact des Rotariens de votre région et du pays où vous vous rendez, vous avez la possibilité de vous impliquer dans la collectivité afin de répondre aux besoins.** La Fondation Rotary vous met au défi de vivre son idéal international de servir autrui.

Nos services fourniront les ressources nécessaires, mais c'est à vous de les mettre à profit afin de profiter au maximum vos études à l'étranger.

## OBJECTIFS

L'objectif des bourses d'études et des stages de langues offerts par la Fondation Rotary est de promouvoir l'entente mondiale, la bonne volonté et la paix en œuvrant dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. Pendant leur séjour à l'étranger, les boursiers ont pour mission d'être de véritables « ambassadeurs de bonne volonté » du Rotary et de leur pays.

La Fondation Rotary s'est fixé comme objectifs de :

- Favoriser la compréhension et le respect des différences culturelles (rôle d'ambassadeur de bonne volonté du boursier).
- Inculquer l'idéal rotarien « Servir d'abord » en faisant participer l'étudiant aux actions des clubs ou districts.
- Développer le sens des responsabilités envers la collectivité.
- Former des décideurs intéressés par l'humanitaire.
- Avoir un impact global par une répartition géographique équilibrée des étudiants.
- Former des liens durables entre le Rotary et les étudiants.

Les boursiers doivent se consacrer à leurs études, sans oublier d'établir des liens entre les deux pays et de prendre le temps de vivre une expérience unique tout en découvrant un réseau mondial de plus d'un million de Rotariens et les possibilités offertes par la Fondation.

---

*Le fait d'avoir sur place les Rotariens prêts à vous accueillir, à vous faire découvrir leur région et à vous écouter est l'atout majeur des bourses du Rotary par rapport à d'autres programmes.*

*– Filipa Neto Marques  
Boursière portugaise  
aux États-Unis*

---

# LE LIVRET DU BOURSIER

Ce livret contient toutes les informations essentielles concernant les préparatifs, les documents à fournir, les responsabilités, avant, pendant et après votre séjour à l'étranger. Vous y trouverez réponse à vos questions. Il est conseillé d'en prendre connaissance le plus rapidement possible et de s'y référer souvent. **Surtout ne pas oublier de l'emporter, car il vous sera utile pendant votre séjour à l'étranger.**

Responsabilités de l'étudiant avant le départ :

- Se faire admettre dans l'établissement désigné
- Obtenir un logement
- Obtenir une couverture d'assurance adéquate
- Effectuer ses réservations
- Obtenir un passeport et un visa
- Passer le test linguistique (le cas échéant)
- Fournir tous les documents requis (voir Section 3)

Ce livret contient des renseignements sur les conseillers, les rapports à fournir, les exposés à effectuer et le rôle des étudiants à leur retour. Si toutefois après lecture de chaque section, vous avez des questions ou un problème, n'hésitez jamais à contacter votre correspondant à la Fondation.

Ce livret peut être téléchargé à partir du site du Rotary, [www.rotary.org/fr/StudentsAndYouth/EducationalPrograms/AmbassadorialScholarships/Pages/About.aspx](http://www.rotary.org/fr/StudentsAndYouth/EducationalPrograms/AmbassadorialScholarships/Pages/About.aspx).

**Note :** Ce livret étant publié une année à l'avance, certaines informations sont appelées à changer et les administrateurs de la Fondation se réservent le droit d'effectuer des modifications, le cas échéant.

## VOTRE CORRESPONDANT À LA FONDATION

L'équipe de la Fondation est là pour vous aider dans vos démarches. Nos services sont situés au siège du Rotary à Evanston (Illinois). Vous pouvez contacter le correspondant, chargé de votre dossier, par e-mail, fax, courrier, téléphone (la Fondation Rotary n'accepte d'appels en PCV qu'en cas d'urgence). N'oubliez pas d'adresser toutes vos communications à l'attention de votre correspondant à la Fondation. Notre volume de courrier ne nous permet pas d'envoyer d'accusés de réception. Donnez-nous suffisamment de temps pour traiter votre demande avant d'appeler nos services pour vous renseigner. Le courriel est la forme de communication la plus simple et rapide. **Il est nécessaire d'obtenir, avant votre départ, une adresse e-mail accessible par l'Internet afin de faciliter les échanges électroniques avec votre correspondant.** N'oubliez cependant pas qu'un correspondant s'occupe en moyenne de 150 boursiers, outre ses contacts avec les Rotariens et les établissements universitaires et de langues.

La charge de dossiers est répartie en fonction des établissements et non des étudiants. Ainsi, il se peut très bien qu'un transfert d'établissement se traduise aussi par un transfert de votre dossier à un autre correspondant.

## LE KIT DU BOURSIER

Les étudiants reçoivent en février 2008 un dossier contenant, en plus du *Livret du boursier* :

- Les coordonnées du correspondant à la Fondation
- Les coordonnées du responsable chargé de trouver un conseiller rotarien sur place
- Le formulaire d'acceptation (à renvoyer à votre correspondant avant le 1<sup>er</sup> avril 2008)
- Une enveloppe timbrée (à utiliser pour renvoyer le formulaire d'acceptation et la fiche à votre correspondant)
- Des renseignements sur le pays de destination (envoi par e-mail)
- Des renseignements concernant l'assurance
- Des informations sur le Rotary et la Fondation
- Une liste des boursiers de l'année dernière ayant étudié dans la même région (envoi par e-mail).

Il se peut que vous receviez des informations supplémentaires en fonction de votre domaine ou pays d'études. Il vous est demandé de prendre connaissance de tous les documents contenus dans votre pochette.





I.

# VOS RESPONSABILITÉS





Chaque boursier a deux conseillers rotariens : un nommé par le district qui le parraine et l'autre sur place à l'étranger. Élément clé du programme, cet arrangement permet aux étudiants et aux Rotariens de profiter au maximum du séjour.

## CONSEILLERS ROTARIENS

### CONSEILLER PARRAIN

- Dès réception de ses coordonnées, prendre rendez-vous.
- Vous aurez l'occasion de vous rencontrer plusieurs fois afin de discuter des idéaux et des buts de la Fondation et du Rotary International ; c'est lui qui vous aidera à réunir la documentation nécessaire à la préparation des exposés à effectuer pour le Rotary.
- Il vous fera inviter à des réunions et rencontres du Rotary avant votre départ.
- Il vous expliquera les modalités financières de la bourse.

Attention, c'est à vous de maintenir le contact avec lui avant, pendant et après votre séjour à l'étranger.

- Vous devrez lui envoyer vos coordonnées (y compris un numéro de fax et une adresse e-mail) ainsi qu'au club et au district qui ont parrainé votre candidature. Cela fait partie des conditions listées dans votre lettre d'acceptation. À partir du moment où vous la signez, vous vous engagez légalement à le faire.
- À votre retour, vous prendrez contact avec lui au sujet des exposés que vous devez effectuer dans les clubs ou autres associations.

Noter ci-dessous les coordonnées de votre conseiller parrain.

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Coordonnées (adresses personnelle et professionnelle, numéros de téléphone et de fax, courriel)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom de mon club parrain \_\_\_\_\_

Numéro de mon district parrain \_\_\_\_\_

## CONSEILLER À L'ÉTRANGER

Avant l'arrivée du boursier, les Rotariens du district d'accueil lui assignent un conseiller. En attendant de recevoir ses coordonnées, adressez-vous au Rotarien dont le nom figure dans la lettre accompagnant ce dossier d'information. Vous devriez recevoir plus tard le nom du club qui vous accueille ainsi que le nom du conseiller sur place. La sélection se fait en principe en juillet.

- Dès que vous recevez les coordonnées de votre conseiller sur place, adressez-lui une lettre en y joignant une photo récente.
- Les conseillers accueillent parfois les boursiers à l'aéroport. Il vous faudra lui envoyer votre date et heure d'arrivée le plus tôt possible afin de lui permettre de s'organiser.
- Les conseillers reçoivent habituellement le premier paiement de la bourse.
- Ils aident les étudiants à ouvrir un compte en banque, le cas échéant.
- C'est à lui que vous vous adresserez pour participer aux actions du Rotary, remplir vos engagements auprès des clubs, etc. Vous pouvez lui demander de vous envoyer le bulletin du district et celui de son club.
- Ils se chargent d'inviter les conseillers académiques aux réunions des clubs.
- Les étudiants accompagnés par un conjoint/enfants devront en aviser leur conseiller immédiatement. Il faut savoir que, si les conseillers ne sont pas tenus d'aider les étudiants à trouver un logement, certains sont parfois en mesure de les aider. Dans le cadre des stages linguistiques, les étudiants ne peuvent être accompagnés puisqu'ils sont logés chez l'habitant.

Noter ci-dessous les coordonnées de votre conseiller hôte.

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Coordonnées (adresses personnelle et professionnelle, numéros de téléphone et de fax, courriel)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom du club d'accueil \_\_\_\_\_

Numéro du district d'accueil \_\_\_\_\_

## RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS

En tant que boursier de la Fondation Rotary, vous êtes un ambassadeur de bonne volonté et vous voyagez au nom du Rotary. Votre attitude doit par conséquent contribuer à donner une bonne opinion de votre pays et de la Fondation. Émettez vos opinions avec circonspection sur toute question d'ordre politique, racial ou religieux.

N'oubliez pas d'informer vos parrains et la Fondation de votre adresse, adresse électronique, numéros de téléphone et de fax. Votre bourse peut être révoquée si la Fondation ne parvient pas à garder le contact avec vous.

## BOURSES PERSONNALISÉES ET PERPÉTUELLES

Il arrive qu'un individu établisse une bourse perpétuelle. Il s'agit d'un don important à la Fondation Rotary qui est investi et dont les revenus financiers, quand ils ont atteints un niveau suffisant, permettent le financement d'une bourse.

Les bourses personnalisées sont le fruit d'un don fait à la Fondation qui est immédiatement utilisé pour financer un cycle d'études.

Dans les deux cas, les boursiers sont sélectionnés par les responsables de district et non par les donateurs. Si vous avez été sélectionné pour bénéficier d'une de ces bourses, votre district parrain vous avertira. Vous aurez quelques obligations supplémentaires comme rédiger une lettre de remerciements au donateur et une lettre de suivi à la remise de votre rapport final.

*Note :* Si vous êtes le bénéficiaire de telles bourses, vous serez prévenu par une lettre incluse dans le kit du boursier et vous serez contacté pour plus d'instructions.

## SENSIBILISATION CULTURELLE

La culture définit la façon de percevoir le monde ; les codes vestimentaires, l'alimentation, les relations personnelles, la religion, le gouvernement et le système juridique forment un tout. Il est normal d'éprouver un choc culturel lorsque l'on se rend dans un pays étranger ; pour en atténuer les effets, il suffit de s'informer et de garder l'esprit ouvert. Les livres et les films peuvent être utiles, bien que parfois ils donnent une vision trop idéalisée d'un pays. Le mieux est de s'adresser directement à des citoyens du pays concerné ou encore aux conseillers rotariens.

Les différences et similarités varient d'un pays à l'autre. Un Occidental s'attend à se sentir dépaysé au Japon par exemple. Mais il faut en définitive s'attendre à des différences avec tous les pays, même ceux proches du sien du point de vue historique. Il est recommandé de connaître les coutumes d'un pays et de les respecter. Ces différences culturelles sont sources de stress même si certaines situations peuvent paraître amusantes. La préparation du séjour et les mois passés à l'étranger favorisent une meilleure connaissance de soi et une ouverture d'esprit, deux atouts précieux.

Il arrive qu'un boursier se trouve dans une situation dangereuse ou ambiguë. Il ne faut jamais hésiter à contacter immédiatement votre conseiller ou tout autre Rotarien sur place. Si personne n'est disponible, le boursier doit s'adresser à son correspondant à la Fondation qui fera de son mieux pour résoudre le problème.

# ORIENTATION OBLIGATOIRE

## POUR TOUTES LES BOURSES

Tous les étudiants récipiendaires d'une bourse du Rotary doivent assister au séminaire d'orientation organisé au niveau régional (ou par leur club ou district parrain) avec au programme une formation sur les exposés. Il est important de savoir que la Fondation ne couvre aucuns frais associés à cette orientation pré-départ. Pour en savoir plus, consulter le site : [www.rotary.org/fr/StudentsAndYouth/EducationalPrograms/AmbassadorialScholarships/Pages/About.aspx](http://www.rotary.org/fr/StudentsAndYouth/EducationalPrograms/AmbassadorialScholarships/Pages/About.aspx).

Ne pas participer à ce séminaire d'orientation peut entraîner une révocation de votre bourse.

## EXPOSÉS – OBLIGATIONS

Vous devez effectuer :

- Au moins un exposé dans un Rotary club avant le départ pour l'étranger plus :
  - **Bourse d'un an** : 10-15 exposés à des réunions du Rotary ou autres au cours du séjour dont au moins 3 doivent être effectués et 3 prévus avant la soumission du premier rapport.
  - **Bourses pluriannuelles** : 10-15 exposés à des réunions du Rotary ou autres par an dont au moins 3 doivent être effectués et 3 prévus chaque année avant la soumission du rapport annuel.
  - **Stages linguistiques** : 3-6 exposés à des réunions du Rotary ou autres.
- Et un minimum de 8 exposés dans le cadre du Rotary ou autre durant l'année suivant le retour.

Ces exposés permettent de partager avec un auditoire son expérience et de se faire connaître ainsi que son pays. Nous vous fournissons une liste de conseils en annexe.

*L'ABC du Rotary* ci-joint fournit un complément d'informations sur le Rotary, les districts, les gouverneurs, etc.

---

*Je suis satisfaite d'avoir choisi d'être bénévole dans un orphelinat de Tokyo. La société japonaise est basée sur la famille et n'offre pas de réseau de soutien aux enfants sans famille. Mon choix est en parfaite phase avec les buts du bénévolat rotarien.*

— Victoria McCready  
Boursière américaine au Japon

---

## RAPPORTS À LA FONDATION

Ces rapports tiennent la Fondation et les districts parrain et d'accueil au courant de vos activités dans le cadre de votre mission d'ambassadeur de bonne volonté, de vos résultats universitaires et de vos observations concernant votre séjour en général.

Les rapports doivent être soumis :

- à votre correspondant à la Fondation
- au club parrain (en principe au conseiller)
- au gouverneur du district parrain
- au gouverneur du district d'accueil.



Les coordonnées des gouverneurs se trouvent dans l'*Official Directory* dont tous les clubs ont un exemplaire. Vous pouvez aussi vous adresser à votre conseiller sur place. Ces rapports doivent être écrits dans votre langue maternelle pour les Rotariens parrains et dans la langue du pays où vous étudiez pour la Fondation et les Rotariens d'accueil. Voir ci-après les rapports requis par type de bourse.

## PREMIER RAPPORT

Le contenu des rapports doit être substantiel, en principe deux pages minimum (dactylographiées-interligne simple) avec :

- votre adresse actuelle, numéros de téléphone et de fax, et votre courriel
- le nom et l'adresse de votre conseiller académique
- une description de vos activités rotariennes et d'ambassadeur de bonne volonté
- des informations sur vos études, y compris votre adaptation et vos progrès
- vos observations sur le pays, vos visites, séjours ou invitations chez des particuliers, sorties, etc.
- des photos de qualité, le cas échéant.

Voir en annexe la lettre à utiliser pour votre premier rapport.

**Attention : Vous devez aussi fournir les récépissés de paiement des droits d'inscription et les deux formulaires en annexe concernant la confirmation des coûts et les exposés.**

## RAPPORT FINAL

Le contenu des rapports doit être substantiel, en principe deux pages minimum (dactylographiées-interligne simple) et fournir les renseignements suivants :

- Liste des cours, diplômes ou distinctions reçus
- L'établissement vous convenait-il au regard de vos études ?
- Le montant de votre bourse était-il suffisant ? (fournir des détails)
- Logement/pension
- L'influence de vos capacités linguistiques sur votre mission d'ambassadeur de bonne volonté
- L'accueil que vous avez reçu
- Aide fournie par vos conseillers rotariens
- Conférences et réunions rotariennes, etc. (précisez l'événement et la date)
- Autres activités civiques, professionnelles ou au sein de la collectivité
- Visites d'autres pays
- Interviews radio ou télé, articles de presse, etc.
- Participation à des actions locales pendant votre séjour
- Votre impact sur la région, le club et le district qui vous ont accueilli(e)
- Exposés, y compris dans le cadre de votre mission d'ambassadeur de bonne volonté, depuis votre retour

- Comment allez-vous continuer à favoriser la compréhension et les idéaux de la Fondation et du Rotary ?
- Commentaires et suggestions sur le programme des bourses de la Fondation (généralités, fonctionnement, contact avec les clubs, etc.)
- Suggestions aux futurs récipiendaires (établissements universitaires, visa, activités d'ambassadeur de bonne volonté, logement, déplacements, voyage, etc.).

Voir en annexe la lettre à utiliser pour votre rapport final.

Veillez d'autre part remplir l'évaluation en annexe et la joindre au rapport final envoyé à votre correspondant à la Fondation.

## VOTRE MISSION D'AMBASSADEUR DE BONNE VOLONTÉ

### **Avant votre départ**

- Assister au séminaire d'orientation obligatoire organisé par les Rotariens. Consulter la liste des séminaires d'orientation pour votre région sur : [www.rotary.org/fr/StudentsAndYouth/EducationalPrograms/AmbassadorialScholarships/Pages/About.aspx](http://www.rotary.org/fr/StudentsAndYouth/EducationalPrograms/AmbassadorialScholarships/Pages/About.aspx).
- Assister à des réunions de clubs locaux. Faites connaissance avec les Rotariens qui vous parrainent. Ne pas oublier d'emporter les coordonnées de Rotariens susceptibles de vous être utiles lors de votre séjour à l'étranger.
- Assister si possible à la conférence du district.
- Ne pas oublier de prendre contact avec votre conseiller d'accueil avant votre départ ! Autrement, il se peut que vous n'avez personne pour vous accueillir et vous aider à vous situer.
- Étudier votre pays de destination. Une bonne préparation assurera le succès de votre séjour. Des anciens boursiers peuvent vous être utiles.
- Soyez disponible pour les médias.

### **Durant votre séjour**

- Fournir vos coordonnées aux club et district parrains. Il est important de les tenir au courant de vos activités, une carte ou une lettre de temps en temps seront des plus appréciées.
- Participer à des actions et activités de service du club ou district d'accueil.
- Se faire connaître des autres clubs de la région. Demandez à votre conseiller de prendre rendez-vous.
- Assister à la conférence du district, si possible.
- Ne pas oublier d'envoyer des remerciements. Utiliser des cartes de son pays d'origine peut être une bonne idée.
- Éviter de se présenter les mains vides.
- Ne pas passer l'année le nez dans ses livres. Vos études sont importantes certes, mais il ne faut pas négliger l'aspect culturel de votre séjour.
- Se montrer diplomate et éviter les sujets de controverse.

- Se tenir informé de l'actualité afin d'être en mesure de participer aux discussions.
- Transmettre une image positive de son pays et de sa culture.
- Découvrir la culture du pays et rencontrer le plus de monde possible. Éviter de ne fréquenter que ses compatriotes.
- Être patient : l'acclimatation peut prendre du temps.
- Ne pas rentrer dans son pays pour les Fêtes.
- Être disponible pour les médias.
- Contacter les clubs Rotaract et participer à leurs activités et actions. Les récipiendaires des bourses ont la possibilité de participer aux activités d'un club Rotaract local pendant leur année d'études. Ces clubs, parrainés par un Rotary club, s'adressent aux 18-30 ans. Pour en savoir plus, contacter la personne responsable du Rotaract au siège (☎ +1 847 866 3000 ; fax +1 847 866 6116 ; rotaract@rotary.org).

### Le séjour terminé

- Répondre aux invitations des clubs, districts et autres afin de partager vos expériences à l'étranger.
- Participer à l'orientation des boursiers.
- Assister à la conférence de district et aux dîners de la Fondation.
- Participer aux activités d'anciens boursiers.
- Rester en contact avec les Rotariens et les amis que vous vous êtes faits au cours de votre séjour.
- Ne pas rapporter ce qui pourrait servir à d'autres étudiants.
- Contacter d'autres boursiers pour discuter de vos expériences à l'étranger.
- Chercher à favoriser la compréhension et la paix.
- Le retour peut être difficile. Soyez patient : se réadapter prend du temps et votre séjour à l'étranger vous a changé(e).
- Rencontrer les médias, le cas échéant.

## ACTIVITÉS ROTARIENNES DES ÉTUDIANTS

Vous trouverez en annexe une description des programmes de la Fondation ainsi que la publication *Domaines d'action prioritaires* (605B-FR) téléchargeable sur le site web du Rotary afin d'avoir une idée des possibilités de participation aux activités du Rotary. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des Rotariens. Voici quelques exemples d'activités rotariennes des étudiants :

- **Lauren Johns** (USA) a passé 10 mois comme mentor dans un centre de jeunes à Bologne (Italie). Elle a organisé des excursions, donné des cours d'anglais et transmis ses meilleures recettes de pâtisserie. Elle a également épaulé les jeunes dans leur projet de rénovation du jardin du centre en questionnant ses amis et des paysagistes locaux. Fort de ce soutien, les jeunes du centre travaillent maintenant avec le RC de Bologne Valle di Samoggia pour mettre en œuvre leurs idées.
- **Benjamin Thomas**, jeune Américain étudiant les sciences politiques à l'université du Ghana, a aidé le club Rotaract de l'université à rénover les services pédiatriques de l'hôpital, en faisant en sorte de mettre en contact son club et district parrains, et son district d'accueil pour un dossier de subvention de contrepartie. Les Rotariens sur place avec l'aide des Rotaractiens et des Interactiens ont réussi à collecter des fonds supplémentaires. Tous ces efforts ont permis de fournir 75 000 dollars à l'hôpital pour l'achat de lits, d'équipement et autres. Le club Rotaract de l'Université du Ghana a été reconnu pour cette action exceptionnelle à la convention 2002-2003.



- *Emily Smith* (USA) a préparé un diplôme de littérature française et africaine à Dakar. En compagnie de 4 autres boursiers, elle a organisé une visite hebdomadaire à l'orphelinat local afin d'aider les religieuses à s'occuper des enfants. Emily et ses collègues ont présenté leur action aux Rotaractiens locaux qui ont l'intention de prendre le relais au départ des étudiants.
- *Masumi Watase*, une jeune japonaise étudiant les relations internationales à *Columbia University* à New York, a lancé avec l'aide des Rotariens sur place un club Rotaract aux Nations unies. Les nouveaux Rotaractiens invitèrent un millier de lycéens à New York, leur firent visiter les Nations unies et leur donnèrent la possibilité de participer à une simulation onusienne. Elle s'investit aussi dans une autre organisation qui travaille avec les enfants de familles monoparentales, notamment dans le cadre d'une collecte de fonds visant à financer un centre aéré.

## ANCIENS BOURSIERS CÉLÈBRES

*Sadako Ogata* : Haut-commissaire des Nations Unies aux réfugiés de 1991 à 2004 et récipiendaire du Prix de la paix de Séoul en 2000 pour son travail dans les camps de réfugiés, elle fut boursière en 1951 à l'université de Georgetown (États-Unis).

*Paul Volcker* : Boursier en 1951 à la London School of Economics, il fut président du Conseil des gouverneurs du Système de réserve fédéral des États-Unis de 1979 à 1987.

*Helmut Jahn* : Boursier en 1966-1967 à l'Illinois Institute de Chicago, il est professeur à Harvard et à Yale et fait parti des architectes américains les plus influents.

*Roger Ebert* : Seul critique de cinéma à avoir reçu un prix Pulitzer, il étudia la littérature anglaise à l'Université du Cap (Afrique du Sud) en 1964.

*Beryl Nashar* : Nommée Femme de l'année par l'Association des Nations unies en 1975 pour son travail avec la Croix-Rouge et auprès d'organisations de femmes en Australie, elle reçut une bourse du Rotary en 1949 pour étudier la géologie à l'Université de Cambridge.

*Francis Moloi* est Haut-commissaire de l'Afrique du Sud en Inde. En 2000, il étudia à l'Université d'Harvard.

*Chiharu Sakai* : En 1985, une bourse du Rotary lui permit d'étudier le piano au Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Elle fut ensuite lauréate d'un premier prix lors du *National Power's World Piano Competition* en 1991 et reçut le prix Debussy de musique contemporaine au Portugal en 1987.

*Yukiko Shiratori* : Boursière en 1962 au *Women's College* de l'université de Caroline du Nord, elle dirigea le cours de langue japonaise au *Japan International School* en 1983 et écrit aujourd'hui des livres de linguistique et d'éducation à l'intention d'enfants japonais vivant en Amérique centrale et du Sud.

*Prakas Muthuswamy* : Auteur de multiples reportages dans la presse indienne, il est maintenant le correspondant principal d'*India Today*, un des magazines les plus vendus en Inde. Il fut boursier à l'université de Floride et y prépara son diplôme de journalisme dans les années 80.

*Ricardo Garcia Rodriguez* : En 1955, il étudia le droit à l'Universita degli studi à Rome. Il occupa ensuite plusieurs fonctions importantes au sein du gouvernement chilien, particulièrement Ministre des affaires étrangères de 1987 à 1988 et est depuis 1986 membre du Rotary club de Santiago (Chili).



II.

# PRÉPARATIFS



Comme dans biens d'autres domaines, le succès de votre séjour à l'étranger dépend de votre capacité à planifier, à respecter les échéances et à faire preuve de souplesse face aux changements et aux défis qui ne manqueront pas de se présenter.

Dès que vous avez le nom de l'établissement, il est primordial d'entreprendre de compléter les pièces à fournir avant le départ. **Lire avec soin cette section**, sur réception de votre documentation d'acceptation. Il est impératif de saisir immédiatement l'ensemble des procédures, car il est parfois difficile de résoudre certaines erreurs plus tard.

En apposant votre signature au contrat d'acceptation, vous vous engagez à respecter



les règles et directives mises en place par les administrateurs et le personnel de la Fondation. Vous trouverez ci-après les étapes à suivre. Ce livret concerne les bourses d'un an et pluriannuelles ainsi que les stages linguistiques. Les informations ne s'appliquent pas nécessairement aux trois types de programmes. Nous vous demandons par conséquent de lire cette section avec le plus grand soin.

## VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ÉTUDES

### BOURSES D'UN AN OU PLURIANNUELLES

Dans votre dossier, vous avez choisi cinq établissements et accepté de vous en remettre à la décision de la Fondation. Les administrateurs s'efforcent, dans la mesure du possible, d'envoyer les étudiants dans les établissements de leur choix. Il arrive cependant que cela soit impossible. On s'attend, d'autre part, à ce que les candidats se renseignent sur les établissements qu'ils ont listés et vérifient qu'ils correspondent à leurs capacités financières et linguistiques, et conviennent du point de vue académique.

Une fois la bourse attribuée et l'établissement d'études assigné, la liste des cinq établissements choisis au préalable dans la demande de bourse devient obsolète et ne constitue pas une liste d'établissements de remplacement où l'étudiant peut être réassigné. Pour plus de détails, consulter la section *Établissements supplémentaires*.

Dès réception des dossiers, les services de la Fondation s'occupent d'assigner les établissements selon les critères suivants.

## STAGES LINGUISTIQUES

Il est possible d'être assigné à un établissement listé comme numéro 2 ou 3, et ce pour des raisons de répartition géographique. Les changements d'établissement étant impossibles, il est demandé aux étudiants de faire preuve de flexibilité et de s'en remettre à la décision de la Fondation. Les sections suivantes ne concernant pas les **stages linguistiques, rendez-vous directement à la section concernant les dates d'inscription.**

## PRIORITÉS DES ADMINISTRATEURS

**Répartition géographique.** La Fondation cherche à placer les étudiants dans le plus de pays et de districts possibles. Les étudiants listant un établissement dans un pays accueillant relativement peu de boursiers ont plus de chance d'être envoyé dans l'établissement de leur choix.

**Les districts du Rotary.** Les Rotary clubs sont regroupés en district en fonction du nombre de Rotariens, et il arrive que certains districts regroupent plusieurs pays, alors que d'autres ne contiennent qu'une seule ville. La taille et le nombre d'établissements d'un district influent sur le nombre d'étudiants qui y seront assignés.

## RESTRICTIONS

### Au niveau des districts

- Deux étudiants parrainés par le même district ne seront jamais assignés dans le même district, peu importe les circonstances.
- Tous les pays désignés doivent avoir un Rotary club.
- Certains districts limitent le nombre d'étudiants qu'ils désirent accueillir : la Fondation respecte leurs désirs.
- Chaque étudiant est assigné à un seul établissement pour toute la durée de son séjour **sans possibilité** d'en changer.
- Les étudiants doivent obligatoirement résider et étudier dans le district d'accueil où se trouve leur établissement universitaire.

### Popularité de certains districts

Les administrateurs ne peuvent absolument pas assigner un grand nombre d'étudiants dans les quelques universités prestigieuses ayant la faveur de tous, et ce pour les raisons suivantes :

- Cela serait contraire aux objectifs du programme.
- Les Rotariens de ces districts ne peuvent assumer un grand nombre d'étudiants chaque année.
- D'autres districts moins populaires ne demandent qu'à recevoir des étudiants.

Il faut savoir qu'une centaine d'étudiants listent en premier ou en second Londres, Paris et Madrid. Étant donné qu'il est difficile d'assigner un certain nombre d'étudiants dans un même district, on comprendra rapidement la difficulté.

Les dossiers avec une préférence pour les villes les plus demandées seront retenus et examinés ensemble après le 15 octobre. Les étudiants sont assignés à une autre université figurant sur leur liste ou à un établissement choisi par les administrateurs de la Fondation.

### Restrictions appliquées aux programmes du type *Study Abroad*

Ce type de programme n'est pas compatible avec les bourses de la Fondation. Il s'agit d'un programme universitaire permettant à des étudiants d'un même pays d'aller étudier à l'étranger sous la supervision d'un de leurs professeurs. Les étudiants ont tendance à passer la majorité de leurs temps ensemble, l'objectif n'étant pas une immersion linguistique et culturelle. En principe, l'université de l'étudiant se charge de toutes les formalités, le privant ainsi d'une expérience culturelle importante.

D'autre part, les étudiants de la Fondation doivent payer les droits directement à l'université, dans la devise qui convient. Dans le cas du *study abroad*, ce sont le plus souvent les établissements d'origine des étudiants qui reçoivent paiement, ce qui est incompatible avec le règlement de la Fondation.

Il est donc important de s'inscrire dans le bon programme. Dans le doute, vérifiez auprès de l'établissement où vous vous êtes inscrit. Une lettre d'admission mentionnant que vous avez été accepté dans un programme de *study abroad* suffit à annuler notre accord.

### **Restrictions en cas de séjours précédents**

Notre objectif étant d'envoyer les étudiants dans un pays inconnu, les bourses ne peuvent servir à aller étudier dans une région d'un pays où l'étudiant a déjà vécu pendant 6 mois ou dans un établissement où il est, a déjà été ou sera étudiant avant le début de la période d'études de la bourse. Le terme « région » s'applique uniquement pour les pays suivants : Australie, Brésil, Canada, États-Unis, Irlande, Italie et Royaume-Uni. Un étudiant ayant vécu ou étudié pendant plus de 6 mois dans un autre pays ne pourra pas bénéficier d'un assignement dans ce même pays.

Si un étudiant a vécu en Australie, au Brésil, au Canada, aux États-Unis, en Irlande, en Italie ou au Royaume-Uni pendant plus de 12 mois avant le début de la période d'études de la bourse, il n'y sera pas assigné.

Ainsi, si un étudiant a vécu ou étudié n'importe où au Royaume-Uni pendant plus de 12 mois avant le début de la période d'études de la bourse, il ne pourra pas bénéficier d'un assignement au Royaume-Uni, y compris en Angleterre, Écosse, Pays de Galles ou Irlande du Nord.

### **Australie**

#### **Région/communauté urbaine**

Ouest	Australie Occidentale, Territoire du Nord
Est	Queensland, Australie méridionale, Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Territoire de la capitale australienne, Tasmanie

### **Brésil**

#### **Région/communauté urbaine**

Sud-Est	São Paulo, Rio de Janeiro
Toutes les autres	Norte, Nordeste, Sul, les autres régions du Sudeste (comprenant Espírito Santo, Minas Gerais)

### **Canada**

#### **Région/communauté urbaine**

Est	Terre-neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île du Prince Édouard, Ontario, Québec
Les prairies	Manitoba, Saskatchewan, Alberta
Ouest	Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord

## États-Unis

### Région/communauté urbaine

Est	Maine, New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, New York, Pennsylvanie, New Jersey, Delaware, Maryland, Washington, Virginie
Sud	Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie, Floride, Kentucky, Tennessee, Alabama, Mississippi, Louisiane, Arkansas
Midwest	Ohio, Indiana, Illinois, Michigan, Wisconsin, Minnesota, Iowa
Centre	Dakota du Nord, Dakota du Sud, Nebraska, Kansas, Missouri, Oklahoma, Texas
Montagnes	Montana, Idaho, Wyoming, Colorado, Utah, Nouveau Mexique, Arizona
Ouest	Californie
Nord-Ouest	Washington, Oregon
Alaska	
Hawaii	

## Italie

Aucune assignation dans la région ou la région voisine dans laquelle l'étudiant a habité ne sera prise en considération.

## Royaume-Uni et Irlande

### Région/communauté urbaine

Nord et Nord-ouest de l'Angleterre	Stafford, Wolverhampton, Staffordshire, Newport, Nottingham, Derby, Hull, Sheffield et toutes les zones situées au Nord de ces villes telles que Manchester, York, Leeds, Bradford, Lancaster, Newcastle, Durham, Liverpool
Sud de l'Angleterre	Bristol, Swindon, Birmingham, Coventry, Northampton, Leicester, Bedfordshire, Loughborough et toutes les zones situées au sud de ces villes telles que Londres, Oxford, Reading, Cambridge, Norwich, Brighton, Canterbury, Southampton, Bath, Plymouth, Exeter, Portsmouth
Pays de Galles	
Écosse	
Irlande du Nord	
Irlande	

Les candidats ne peuvent lister un établissement dans une région, province ou communauté urbaine d'un pays où ils ont (ou auront) vécu pendant plus de six mois au début de leur séjour d'étude. Si cela arrive et que l'erreur est découverte au cours de l'examen du dossier, l'étudiant ne sera pas assigné dans cet établissement. Si par contre l'erreur est découverte une fois l'établissement assigné, l'étudiant sera assigné à un autre établissement dans un autre communauté urbaine ou un autre pays.

Exception pourra être faite dans les cas suivants :

- L'étudiant a vécu/étudié dans cette région avant l'âge de 10 ans.
- La langue ou les capacités de l'étudiant limitent les possibilités à un pays accueillant peu d'étudiants. Par exemple, un étudiant parlant le danois souhaitant retourner faire des études au Danemark ou un autre parlant le Tagalog souhaitant retourner étudier aux Philippines.

### **Restrictions concernant la période couverte par la bourse**

Il est interdit de commencer à étudier avant le début officiel de la période couverte par la bourse. Dans ce cas, la Fondation révoquera la bourse ou l'étudiant sera assigné ailleurs. Par conséquent, **une bourse de la Fondation ne peut pas servir à financer une deuxième année d'études dans le cadre d'un cursus de 2 ans.** Vous pouvez par contre l'utiliser pour financer la première année. Si vous avez déjà en projet de commencer une première année, il vous faut abandonner ce projet immédiatement ou vous attendre à être assigné dans un autre établissement par la Fondation.

*Note :* Dans le cadre des bourses pluriannuelles, les étudiants effectuent deux années de suite dans un même établissement. Ils ne peuvent cependant pas commencer leurs études avant la date officielle.

### **Quitter le district d'accueil pendant la période couverte par la bourse**

Les étudiants ne peuvent pas étudier ou voyager en dehors du district d'accueil pour plus de 2 semaines au total pendant la période couverte par la bourse, exception faite des jours fériés officiels accordés par l'université et des vacances universitaires. Les programmes imposant des études, de la recherche ou un stage en dehors du district d'accueil ne seront pas pris en considération ou approuvés. L'assignement dans un établissement ne constitue pas l'acceptation d'un programme d'études exigeant des étudiants d'étudier ou de voyager en dehors du district du Rotary.

### **Absence pour raisons médicales ou autres après le début de la période d'études**

Les études couvertes par la bourse ne peuvent pas être interrompues (sauf interruption estivale). Aucune demande de différé ou de report des études après le début de la période d'études ne sera prise en considération. Les étudiants dont les problèmes de santé ont nécessité l'arrêt des études et le retour dans leur pays pour y suivre des soins ou de la rééducation, ne peuvent pas reprendre les cours dans le pays d'études sans l'autorisation écrite de la Fondation.

La Fondation estime que si une maladie est grave au point d'interrompre les cours ou d'empêcher l'étudiant d'y participer pleinement et de remplir ses devoirs d'ambassadeur, il convient qu'il retrouve la santé nécessaire pour pouvoir supporter les contraintes des études à l'étranger et de l'adaptation à une culture et une langue différentes.

L'autorisation de reprendre les études après une maladie grave est rarement accordée et la bourse est généralement annulée en cas d'absence supérieure à deux semaines (hors vacances). Un étudiant désireux de retourner dans le pays d'études comme boursier de la Fondation doit à nouveau remplir un dossier de candidature et suivre les règles s'y appliquant.

### **Aptitudes linguistiques**

Les étudiants doivent être capables de suivre les cours dans la langue du pays d'accueil. S'il s'avère, après étude du dossier, qu'un étudiant ne possède pas le niveau suffisant pour étudier dans un pays de son choix, il n'y sera pas assigné.

Il arrive qu'un étudiant s'inscrive dans un programme, très souvent les MBA, où les cours sont donnés en anglais. L'étudiant doit tout **de même posséder un niveau suffisant dans la langue officielle de son pays d'accueil.** Dans ce cas, les étudiants doivent fournir leurs résultats au test Berlitz pour la langue officielle du pays où ils se rendent. Il s'agit de posséder le niveau suffisant pour pouvoir communiquer avec les Rotariens et effectuer les exposés requis.



De manière générale, les étudiants ne sont pas placés dans des établissements dont la langue d'enseignement est autre que la langue officielle du pays, sauf :

- Pour les pays ayant plusieurs langues officielles tels que la Belgique, la Suisse ou les pays scandinaves ;
- Dans le cas des MBA ou autres programmes enseignés en anglais, mais situés dans des pays non anglophones.

Voir la liste des langues par pays en annexe.

## ÉTABLISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

### BOURSES D'UN AN OU PLURIANNUELLES

Vous avez dû recevoir un formulaire vous permettant d'obtenir l'autorisation de déposer des dossiers d'admission à d'autres établissements en cas de non-admission à l'établissement qui vous a été assigné. Il est recommandé de remettre votre liste le plus tôt possible à votre correspondant.

**La liste des 5 établissements incluse dans votre dossier devient obsolète une fois que vous êtes avisé de l'établissement assigné.** Il est conseillé d'entamer les démarches d'admission dès que vous avez reçu confirmation que votre demande de bourse a été approuvée et que vous avez le nom de l'établissement.

### POURQUOI FOURNIR UNE LISTE D'ÉTABLISSEMENTS DE REMPLACEMENT ?

Chaque année, des étudiants ne sont pas admis dans l'établissement de leur choix ou encore ont des problèmes de visa, les conditions de sécurité dans un pays entraînant des changements de dernière minute. Il est par conséquent recommandé d'avoir déjà fait approuver d'autres établissements, le cas échéant. **Il faut absolument déposer un dossier d'admission à l'université assignée, faute de quoi votre bourse peut être révoquée.**

### CONDITIONS D'APPROBATION

Les établissements de remplacement sont choisis avec soin afin de respecter une répartition géographique équilibrée. Il est bien évident que la Fondation ayant déjà assigné le nombre maximum d'étudiants dans les villes les plus demandées, **il est inutile de choisir des établissements de remplacement à Londres, Paris, Madrid ou autre ville populaire.**

### PROCÉDURE À SUIVRE

En fin d'année, lorsque les districts ont déjà le nombre maximum d'étudiants pour leur région, il devient de plus en plus difficile d'accéder aux choix des étudiants en ce qui concerne les établissements de remplacement, d'autant que 2 étudiants d'un même district ne sont jamais envoyés dans le même district d'accueil. Il est donc fortement conseillé de s'y prendre à l'avance et de choisir des établissements de remplacement dans des pays accueillant peu d'étudiants. Vous avez ainsi plus de chance que votre demande soit approuvée et votre séjour hors des sentiers battus n'en sera que plus intéressant.

Attendez-vous à recevoir une lettre confirmant les établissements de remplacement approuvés ainsi qu'une lettre d'engagement de paiement à inclure dans votre dossier d'inscription à ces universités supplémentaires. Il est conseillé de **déposer des dossiers d'admission dans ces établissements dès que vous recevez la liste.** N'attendez pas d'être rejeté par l'université assignée.

**Une lettre d'admission dans un établissement de remplacement NE SIGNIFIE PAS que vous y êtes réassigné. Vous demeurez assigné dans l'établissement d'études initial tant que les critères de transfert ne sont pas satisfaits et que vous n'avez pas fait la demande officielle de transfert vers un établissement de remplacement.**

# DEMANDE DE TRANSFERT

## BOURSES D'UN AN OU PLURIANNUELLES

**Note :** Une fois arrivé dans le pays d'accueil pour commencer vos études dans l'établissement assigné, aucune demande de transfert ne sera étudiée ou approuvée.

**Note :** Pour les stages linguistiques, aucun transfert n'est accordé

**Pour obtenir un transfert de bourse de l'établissement initial vers un établissement de remplacement approuvé par la Fondation, il faut remplir les deux conditions suivantes :**

A. Il vous est impossible d'intégrer l'établissement assigné parce que :

- Vous n'avez pas été admis

**ou**

- L'université en question n'offre pas les cours qui vous intéressent.

B. Vous êtes admis sans condition à l'un des établissements de remplacement approuvés par la Fondation.

### **Documents obligatoires et officiels à fournir**

A. Copie de la *lettre de rejet*

**ou**

Si la date limite d'inscription est dépassée ou si l'établissement n'offre plus les cours qui vous intéressent, *veuillez en fournir la preuve*. Il faut savoir qu'une demande de transfert d'établissement pour ces raisons est des plus rares, étant donné que les étudiants sont censés se renseigner à l'avance sur les établissements qui les intéressent.

B. Avant que le transfert soit autorisé, vous devez aussi fournir *une lettre d'admission dans un établissement de remplacement approuvé par la Fondation*.

Une fois en possession de ces **deux** documents, la Fondation étudie votre requête, et le cas échéant prévient les Rotariens de vos districts parrain et d'accueil (l'ancien et le nouveau) du changement d'établissement. Votre nouveau district d'accueil s'occupe de vous trouver un conseiller rotarien.

# DÉBUT ET FIN DE SÉJOUR

**La période couverte par la bourse commence au premier jour de cours.**

## BOURSES D'UN AN OU PLURIANNUELLES

Ces étudiants effectuent une rentrée universitaire habituelle pour le pays. Dans l'hémisphère Nord, la rentrée est en automne (août, septembre, début octobre) et dans l'hémisphère Sud, les étudiants reprennent les cours en janvier, février ou mars. Pour tous les types de bourses, les étudiants doivent commencer après le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et avant le 30 juin 2009.

## STAGES LINGUISTIQUES

Se renseigner auprès du centre linguistique pour connaître la date de début des cours. Les étudiants doivent commencer leurs études après le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et avant le 30 juin 2009.

## DÉROGATIONS

### **Bourses d'un an ou pluriannuelles**

Il est possible d'obtenir une dérogation de la Fondation afin de ne pas commencer en début d'année universitaire dans les cas suivants :

1. L'étudiant n'a pas été admis à l'automne et postule à nouveau pour débiter au semestre de printemps (hémisphère Nord).
2. Le début de l'année universitaire des universités de l'hémisphère Sud est parfois problématique pour certains étudiants qui demandent dans ce cas de commencer en milieu d'année, c'est-à-dire en juillet.

Bien que prévu, il est fortement déconseillé de commencer en milieu d'année universitaire à cause des difficultés encourues par l'étudiant et des problèmes que cela pose aux Rotariens du district d'accueil.

### **Problèmes associés à une rentrée non traditionnelle**

**Dérangement causé aux Rotariens.** Il est plus difficile de trouver un conseiller pour un étudiant ne commençant pas ses cours à la rentrée universitaire, la plupart des Rotariens ayant l'habitude d'accueillir les étudiants en début d'année.

**Difficulté pour trouver un logement.** Il est beaucoup plus difficile de trouver à se loger en milieu d'année.

**Impact sur le séjour de l'étudiant.** En commençant en milieu d'année, vous vous privez des contacts avec le groupe d'étudiants qui aura commencé des mois plus tôt pour repartir à la fin de l'année universitaire et être remplacé par le groupe suivant. Vous ne faites jamais vraiment partie de l'une ou l'autre promotion.

**Montant du financement.** L'étudiant qui commence en milieu d'année va devoir rester sur place pendant les vacances, époque où il n'y a en principe pas de cours et période non couverte par la bourse, ce qui présuppose que l'étudiant est prêt à subvenir à ses propres besoins.

### **Requérir un début de séjour non traditionnel**

Il est fortement conseillé par conséquent de respecter les directives en la matière. Si pour une raison extraordinaire vous devez obtenir une dérogation afin de commencer plus tard, vous devez expliquer votre situation par écrit.

Si votre requête est approuvée, vous recevrez confirmation par courrier et vous devrez nous la renvoyer dûment signée. Voir exemplaire en annexe.

# REPORT DE LA BOURSE

## *Tous les types de bourse*

Votre bourse est valable en 2008-2009. Vous devez fournir une preuve de votre admission avant le 1<sup>er</sup> avril 2009 et avoir commencé vos cours avant le 30 juin 2009.

Un report de bourse est autorisé uniquement en cas de

- service militaire obligatoire
- maladie grave de l'étudiant (sur certificat du médecin).

Une maladie grave d'un proche n'est pas une raison suffisante pour obtenir un report. Votre correspondant à la Fondation doit être mis au courant immédiatement. En général, l'étudiant est envoyé dans l'établissement qui lui a été initialement assigné.

Les études couvertes par la bourse ne peuvent pas être interrompues (sauf interruption estivale). Aucune demande de différé ou de report des études après le début de la période d'études ne sera prise en considération. Les étudiants dont les problèmes de santé ont nécessité l'arrêt des études et le retour dans leur pays pour y suivre des soins ou de la rééducation, ne peuvent pas reprendre les cours dans le pays d'études sans l'autorisation écrite de la Fondation.

La Fondation estime que si une maladie est grave au point d'interrompre les cours ou d'empêcher l'étudiant d'y participer pleinement et de remplir ses devoirs d'ambassadeur, il convient qu'il retrouve la santé nécessaire pour pouvoir supporter les contraintes des études à l'étranger et de l'adaptation à une culture et une langue différentes.

L'autorisation de reprendre les études après une maladie grave est rarement accordée et la bourse est généralement annulée en cas d'absence supérieure à deux semaines (exception faite des jours fériés officiels accordés par l'université et des vacances universitaires). Un étudiant désireux de retourner dans le pays d'études comme boursier de la Fondation doit à nouveau remplir un dossier de candidature et suivre les règles s'y appliquant.

## PROLONGEMENT DU SÉJOUR

### *Tous les types de bourse*

Les boursiers peuvent rester à leurs frais à l'étranger pendant trois mois à l'issue de la bourse. Au-delà, vous devez obtenir l'autorisation préalable des administrateurs de la Fondation en contactant votre correspondant au moins deux mois avant la fin de vos études.

L'aval de la Fondation n'est cependant pas synonyme de fonds supplémentaires. C'est à vous de prendre en charge les frais associés à tout prolongement de séjour, y compris tout billet d'avion supplémentaire (les billets d'avion ne sont en principe valables que 12 mois ; 6 mois pour les boursiers des stages linguistiques). Si votre billet de retour a expiré, vous pouvez tenter d'obtenir son remboursement auprès de votre correspondant, mais cela n'est pas toujours possible. Pour plus d'informations, consulter la documentation concernant les formalités de voyage.

---

*Mon expérience au Sénégal m'a permis d'évoluer au sein d'une culture très éloignée de la mienne. J'ai pu découvrir ce que je suis capable de faire en situations difficiles et j'en suis très satisfaite. Toutes mes réussites futures porteront un peu la marque du Rotary et je lui en serai toujours reconnaissante.*

*– Katie Krueger  
Boursière américaine au Sénégal*

---

# DOMAINES SPÉCIALISÉS

## *Bourses d'un an uniquement*

### **Travaux de recherche**

Certains étudiants choisissent d'utiliser leur bourse pour effectuer des travaux de recherche à plein temps au lieu de suivre des cours. Ces étudiants doivent en premier lieu être admis à l'université assignée et leur lettre d'admission doit contenir le nom de deux directeurs de travaux, la description des travaux de recherche signée par les directeurs de recherche ainsi que la confirmation que leurs travaux dureront pendant toute une année universitaire normale. Il est impossible d'obtenir un financement supplémentaire pour couvrir une période plus longue.

Les étudiants doivent aussi fournir une lettre du responsable Bourses du district parrain approuvant la décision de l'étudiant, son projet de recherche et la proposition de budget.

Au niveau des droits de scolarité, la situation est différente. Les étudiants chercheurs doivent fournir un projet de recherche, accompagné d'un budget anticipé au moins 2 mois avant leur départ. Il leur faudra justifier et documenter les sommes demandées pour effectuer leurs recherches. Veuillez lire avec soin les lignes de conduite pour étudiants-chercheurs en annexe.

Un étudiant doit déclarer ses intentions. Il est impossible de suivre des cours à plein temps et de faire des recherches.

Les étudiants ne peuvent pas étudier ou voyager en dehors du district d'accueil pour plus de 2 semaines au total pendant la période couverte par la bourse, exception faite des jours fériés officiels accordés par l'université et des vacances universitaires. Les programmes imposant des études, de la recherche ou un stage en dehors du district Rotary d'accueil ne seront pas pris en considération ou approuvés.

Vous devez par conséquent informer votre correspondant à la Fondation de votre intention d'effectuer des recherches à plein temps **au moins 5 mois avant votre date de départ.**

### **Études professionnelles**

Les candidats qui désirent étudier dans un établissement non-universitaire (écoles professionnelles, écoles de police, centres hospitaliers universitaires) doivent faire approuver leur plan d'études par leur correspondant à la Fondation au moins 6 mois avant leur départ. Aucune bourse ne sera attribuée pour financer des stages, rétribués ou non.

### **Médecine et soins dentaires**

Si vous êtes médecin, dentiste, étudiant en médecine ou en soins dentaires, vous ne serez admis à exercer que dans un cadre limité à la consultation, l'observation et la recherche où n'intervient qu'un contact minimum ou nul avec les patients. Une bourse de la Fondation ne peut être utilisée pour un internat ou une spécialisation.

### **Musique**

La plupart des écoles de musique exigent que vous passiez une audition avant d'être admis. Ces auditions ont lieu généralement de mai à octobre. Si vous n'êtes pas admis, vous pouvez demander à être inscrit en tant qu'auditeur libre (sans possibilité d'obtenir un diplôme).

- Si l'audition est obligatoire, contactez votre correspondant.
- Tous les frais associés à des voyages aller-retour pour une audition sont aux frais du boursier.
- Si vous devez vous rendre sur place pour une audition, la Fondation ne prend pas en charge les frais encourus avant la rentrée des classes.



- Le financement du billet d'avion, de la formation linguistique et des frais de pension ne sera pas débloqué avant confirmation de l'admission.
- Un échec à l'audition n'autorise pas de transfert d'établissement à moins de rejet de candidature en auditeur libre.
- La Fondation ne prend pas en charge les leçons privées.
- De nombreuses écoles de musique ont une limite d'âge. Se renseigner à l'avance.
- La sélection est en principe rigoureuse. Il est conseillé de passer des auditions dans plusieurs écoles afin d'augmenter vos chances. Elles doivent toutes figurer sur votre liste d'établissements supplémentaires approuvés par la Fondation.

## COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET FORMATION

### *Bourses d'un an et pluriannuelles*

#### **Niveau de langue**

Les étudiants doivent pouvoir communiquer avec leurs hôtes et mener à bien leur mission d'ambassadeur de bonne volonté dans la langue du pays où ils vont étudier. Il faut aussi être en mesure de suivre les cours.

#### **Test linguistique**

Si les cours sont dispensés dans une langue étrangère, le boursier doit passer un test linguistique (TOEFL ou Berlitz) dont il doit obligatoirement communiquer le résultat à son correspondant au moins cinq mois avant le début des cours, sous peine d'annulation ou de report de la bourse. Les frais d'examen sont pris en charge par l'étudiant.

### TESTS APPROUVÉS PAR LA FONDATION

#### **Le TOEFL**

Les étudiants partant pour un pays anglophone doivent passer le TOEFL (*Test of English as a Foreign Language*) et envoyer les résultats à leur correspondant. La Fondation accepte aussi l'IELTS, un test pour les universités du Royaume-Uni, d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

**Veillez indiquer le code de la Fondation pour le TOEFL (9386) sur le formulaire d'inscription pour que les résultats soient envoyés directement à la Fondation.** Les résultats remontant à plus de deux ans ne sont pas acceptés. Les scores doivent être envoyés directement par l'*Educational Testing Service*. Les étudiants concernés trouveront des formulaires d'inscription dans leur pochette d'information.

Il faut s'inscrire au TOEFL environ 6 semaines à l'avance et prévoir 6 semaines avant de recevoir les résultats. Vous êtes priés de prévoir en conséquence. Pour en savoir plus sur le TOEFL, consulter [www.ets.org/toefl](http://www.ets.org/toefl).

---

*Je n'oublierai jamais  
mon année de boursière  
de la Fondation en  
Équateur.*

*– Kumi Hagiwara  
Boursière japonaise en  
Équateur*

---

## Examen Berlitz

Pour les pays non anglophones, l'examen, conçu pour les besoins du Rotary, se passe par l'intermédiaire de *Berlitz International, Inc.* Cet examen doit obligatoirement avoir lieu de 5 à 9 mois avant le début des cours.

### Pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Europe, contacter

Schaumburg Berlitz Language Center  
1821 Walden Office Square  
Suite 230  
Schaumburg, IL 60173  
États-Unis  
☎ +1 847 397 9422  
1 800 444 2981 (numéro gratuit  
aux USA uniquement)  
Fax +1 847 397 9454  
schaumburg.lc@berlitz.us

### Pour la Corée, contacter

Revital Golan  
Directeur, Seoul Kang Nam  
Sungwoo Academy Bldg, 2-F  
1316-17 Seocho-dong, Seocho-gu  
Séoul 137-074 République de Corée  
☎ 82 2 3481 5324  
Fax 82 2 3481 3921  
revital.golan@berlitz.com.sg

### Pour le Japon, contacter

Takanori Kurihara  
Berlitz Japan Headquarters  
Umeda Language Center  
☎ 81 6 6311 5631  
Fax 81 6 6311 5633  
umeda@lc.berlitz.co.jp

Une partie de l'examen se passe par courriel, fax et téléphone. Si cela vous est impossible ou que vous préférez le passer en personne au bureau Berlitz le plus proche, veuillez vous adresser à l'adresse ci-dessus.

**N'oubliez jamais d'indiquer que vous êtes un boursier de la Fondation.**

La Fondation vous communiquera vos résultats trois ou quatre semaines après les avoir reçus. Si vous ne recevez pas de réponse de la Fondation dans ces délais, veuillez contacter votre correspondant et lui communiquer le nom et l'adresse du centre ainsi que la date de l'examen. Votre correspondant à la Fondation contactera le centre afin de vérifier vos résultats. Le coût du test est à la charge du boursier.

## LES RÉSULTATS DU TEST LINGUISTIQUE

### Condition obligatoire de pré-départ

Votre correspondant à la Fondation doit recevoir ces résultats 5 mois avant le début des cours, faute de quoi vous risquez un report ou une révocation de votre bourse.

Il existe trois possibilités :

#### 1. Stage de langues obligatoire

Votre score est suffisant mais vous devez effectuer **un stage de langues intensif obligatoire dans le pays d'accueil avant la rentrée universitaire.** Ce stage est couvert par la Fondation et l'étudiant doit fournir preuve de son inscription, faute de quoi la Fondation ne débloque pas les fonds. L'objectif de ces cours est de vous préparer à votre mission d'ambassadeur de bonne volonté et vous permettre d'effectuer des exposés dans la langue de votre pays d'accueil.

Ce stage est obligatoire et aucune dérogation ne sera accordée. Chaque étudiant doit par conséquent être conscient de cette éventualité et prévoir la possibilité d'être obligé de se rendre sur place un mois à l'avance pour suivre ces cours, **faute de quoi la bourse peut être révoquée.**

#### 2. Scores suffisants

Un étudiant ayant obtenu un score suffisant peut toutefois demander à effectuer le stage financé par la Fondation. Pour ce, il faut obtenir l'autorisation des Rotariens parrains et de votre correspondant à la Fondation.



Dans ce cas, la Fondation ne couvre pas les frais de stage. Il est cependant possible d'effectuer une demande à cet effet auprès des administrateurs de la Fondation (voir en annexe).

Tous les documents requis doivent parvenir à votre correspondant à la Fondation au moins deux mois avant le début du stage. Votre correspondant se charge de transmettre votre requête aux administrateurs.

Si votre requête est approuvée, il se peut que les montants disponibles dans d'autres catégories soient réduits, surtout si vous allez étudier dans une université onéreuse ou dans une ville ayant un coût de vie élevé. Dans ce cas, il vous faudra prévoir une autre source de financement. Le montant maximum des bourses d'un an est fixé à 26 000 dollars (ou son équivalent en devise locale) pour 2008-2009. Aucune bourse n'excédera ce montant.

### 3. Scores insuffisants

Si ses résultats sont insuffisants, l'étudiant peut soit repasser l'examen, soit demander à être transféré dans un pays où la langue d'instruction est sa langue maternelle ou une autre langue qu'il maîtrise.

En principe, un étudiant qui n'obtient pas de résultats suffisants trois fois de suite ou plus est automatiquement transféré dans un pays où la langue d'instruction est sa langue maternelle. Les étudiants soumettant des recommandations avec leur dossier, cette situation se produit rarement. Il est cependant recommandé de se préparer avant de passer cet examen.

#### Autres directives

Les étudiants ayant l'intention de s'inscrire dans un programme donné en anglais dans une université en Europe, Amérique du sud, Corée ou Japon doivent passer un test linguistique pour la langue de leur pays d'accueil. Des exceptions peuvent être faites pour les étudiants partant pour l'Égypte, Hong Kong, l'Inde et Singapour. Il est cependant suggéré à ces étudiants de suivre un cours dans la langue ou dialecte du pays d'accueil. Il en est de même pour les pays anglophones africains, les pays scandinaves et les Pays-Bas.

---

*Les gens s'intéressent plus à vous qu'à votre pays. Ils veulent savoir comment vous allez et ce que vous appréciez le plus.*

*– Eriko Kanazawa  
Boursière japonaise aux  
États-Unis*

---



III.

## PIÈCES ET DOCUMENTS À FOURNIR



## AVANT VOTRE DÉPART

Les étudiants doivent participer aux séminaires d'orientation, conférences de district et réunions du Rotary dans le cadre de leur préparation. Ils doivent d'autre part fournir tous les documents requis dans les délais, faute de quoi leur bourse peut être annulée.

La Fondation n'effectuera de paiement et n'accordera d'autorisation de voyage qu'après avoir reçu tous les documents requis, à savoir :

1. Formulaire d'acceptation de la bourse
2. Fiche *Pour mieux vous connaître/Demande d'hébergement*
3. Résultats du test linguistique (bourses d'un an et pluriannuelles)
4. Admission dans l'établissement d'enseignement désigné
5. **Certificat médical** (voir annexe)
6. **Attestation d'assurance** (voir annexe)
7. **Photocopie du passeport**
8. **Photocopie du visa d'étudiant**
9. **Demande de billet** (voir annexe)
10. **Informations bancaires pour les virements** (voir annexe).

### 1. CONTRAT D'ACCEPTATION

*Échéance : avant le 1<sup>er</sup> avril 2008*

Ce document confirme que vous acceptez officiellement la bourse et ses conditions. Veuillez le remplir et le signer et indiquer la date anticipée du début de vos cours à l'étranger. Nous devons recevoir ce document avant le 1<sup>er</sup> avril 2008 faute de quoi votre bourse peut être révoquée. En conserver une copie pour ses dossiers.



### 2. FICHE POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE/DEMANDE D'HÉBERGEMENT

**La demande d'hébergement est à fournir pour les bourses d'un an et pluriannuelles**

*Échéance : avant le 1<sup>er</sup> mars 2008*

Cette fiche est à remplir dans la langue de votre pays d'accueil. Y joindre une photo récente et renvoyer le tout avec votre formulaire d'acceptation à votre correspondant à la Fondation avant le 1<sup>er</sup> mars 2008. La Fondation se charge de la transmettre à votre district d'accueil. La demande d'hébergement au dos vous permet de demander l'aide du conseiller rotarien sur place. Les étudiants ne logent jamais chez leur conseiller. Ce dernier sera sans doute à même de vous renseigner sur les modalités de location et les formules

offertes aux étudiants étrangers. Il faut savoir que le conseiller n'est pas tenu de vous aider. Il est conseillé de se renseigner le plus tôt possible auprès des services universitaires appropriés.

**Note concernant les accompagnants.** Pour ne pas heurter certaines cultures, les administrateurs ont décidé de ne pas autoriser le concubinage dans le cadre du programme des bourses de la Fondation. En cas d'infraction à cette règle, quel que soit le pays, la bourse sera révoquée.

**Stages linguistiques – hébergement chez l'habitant.** Du fait de la courte durée des stages linguistiques, les étudiants ne soumettent pas de demande d'hébergement, mais **sont placés dans des familles d'accueil**. Les étudiants ne sont pas hébergés par leur conseiller. L'institut de langues fournit aux étudiants des informations sur les familles d'accueil au moins deux mois avant leur arrivée. En principe, les étudiants sont accueillis par plusieurs familles pour les stages de six mois.

Les conditions d'hébergement ne permettent absolument pas aux étudiants effectuant ces stages d'amener des accompagnants. Ni la Fondation ni les Rotariens sur place ne sont chargés de trouver un logement pour un étudiant et sa famille. Dès que vous avez reçu les coordonnées de votre famille, adressez-lui une lettre pour vous présenter accompagnée d'une photo récente, et n'oubliez pas de prévenir votre conseiller d'accueil.

### 3. TEST LINGUISTIQUE

#### **Bourses d'un an et pluriannuelles**

*Échéance : au moins 5 mois avant votre départ*

Si les cours sont dispensés dans une langue étrangère, l'étudiant doit passer un test linguistique et fournir ses résultats à son correspondant de la Fondation au moins 5 mois avant le début de la rentrée universitaire dans l'établissement assigné, faute de quoi *vous risquez des retards, voire même la révocation de votre bourse*. Pour en savoir plus, consulter la Section 2.

### 4. INSCRIPTION ET ADMISSION

*À fournir au moins deux mois avant votre départ*

L'étudiant doit s'inscrire directement auprès de l'université et fournir la preuve écrite de son admission à son correspondant au moins deux mois avant son départ.

### 5. CERTIFICAT MÉDICAL

*À fournir au moins deux mois avant votre départ*

**Une visite médicale est obligatoire dans les 5 à 2 mois de votre départ.** Votre médecin traitant doit remplir le formulaire en annexe. L'original en annexe ou une copie conforme doit parvenir à la Fondation dans les délais requis. Tous les étudiants doivent en fournir un.

### 6. ATTESTATION D'ASSURANCE

*À fournir au moins deux mois avant votre départ*

Les étudiants doivent souscrire une assurance couvrant les frais médicaux, d'hospitalisation, de rapatriement pour raison médicale ou de corps en cas de décès. L'assurance n'est pas couverte par la bourse. **Seule l'attestation en annexe ou une photocopie sera acceptée. Les attestations ou brochure de la compagnie d'assurance ne sont pas admissibles.**

L'assurance souscrite doit vous couvrir durant la totalité de votre séjour à l'étranger, y compris le jour de départ pour l'étranger et le jour de retour dans votre pays. Il est recommandé de se renseigner sur les frais d'hospitalisation dans le pays d'accueil et, si besoin, de prendre une couverture supplémentaire. Une assurance médicale dans son propre pays est préférable en cas de retour impromptu.

Nous avons inclus dans votre documentation des informations sur *Harbour Group, LLC*. Si cette compagnie vous convient, contactez-la directement. Vous réglerez en dollars votre police en même temps que vous soumettrez votre demande. Vérifiez les modes de paiement acceptables auprès de la compagnie d'assurance.

Vous n'êtes pas dans l'obligation de l'utiliser, mais vous êtes tenu de respecter la couverture minimale imposée par la Fondation. En ce qui concerne les assurances universitaires, il vous faut obtenir une couverture à partir de votre départ de votre pays et non pas à partir de la rentrée universitaire.

Dans certaines universités, les étudiants n'ont pas le choix : ils doivent souscrire à l'assurance de l'établissement. Dans ce cas, vous devrez obtenir une couverture supplémentaire, le cas échéant.

### **Assurance nationale**

Les assurances nationales ou gouvernementales ne conviennent pas en principe, car elles ne répondent pas à toutes les conditions requises et ne couvrent pas les déplacements hors du pays où vous faites vos études.

### **Pays soumis à un contrôle des changes**

Si vous êtes dans l'impossibilité de régler votre assurance en dollars à cause du contrôle des changes, contactez les responsables rotariens de votre district, le bureau régional le plus proche ou votre correspondant.

### **Services de santé universitaires**

La police d'assurance sert à couvrir les soins d'urgence ou de nature sérieuse. Pour les maux plus bénins tels que le rhume ou la grippe, il vous sera probablement possible d'utiliser les services de santé universitaires. En principe, les droits de scolarité donnent accès à ces services à tarif préférentiel. Il suffit de vous renseigner auprès des services de santé de votre établissement pour plus d'informations.

L'assurance médicale ne couvre pas vos biens personnels. Votre bourse ne vous couvre pas en cas de vol ou de perte.

### **Bourses pluriannuelles – assurance**

L'assurance souscrite doit vous couvrir durant la totalité de votre séjour à l'étranger, y compris le jour de départ pour l'étranger et le jour de retour dans votre pays. Pour les bourses de 2 ans, les étudiants peuvent prendre une assurance pour la première année à condition de fournir à nos services une nouvelle attestation au moins deux mois avant le début de l'année suivante. Dans ce cas, les boursiers doivent songer à conserver une copie du formulaire d'attestation.

## **7. PHOTOCOPIE DU PASSEPORT**

*À fournir au moins deux mois avant votre départ*

Vous devez envoyer une copie de la première page de votre passeport (photo, coordonnées et date d'expiration). Ne pas envoyer l'original. Il est aussi recommandé d'en avoir une photocopie avec soi car cela facilite les démarches en cas de perte ou de vol. Il est toujours possible de se l'envoyer, une fois scannée, à son adresse email.

## 8. PHOTOCOPIE DU VISA D'ÉTUDIANT

*À fournir au moins deux mois avant votre départ*

C'est à l'étudiant d'effectuer toutes les démarches afin d'obtenir le visa lui permettant d'étudier dans le pays d'accueil pour toute la durée de la bourse. Il est recommandé de s'y prendre le plus tôt possible, en principe dès que vous avez été admis dans l'université assignée.

S'adresser aux autorités consulaires du pays d'accueil et de l'établissement d'études afin de vérifier le type de visa qu'il vous faut. Vous devez effectuer toutes les démarches pour faire valider votre visa d'étudiant dès votre arrivée. Aucun paiement ne sera effectué sans une copie officielle de votre visa d'étudiant. **Attention : la Fondation ne délivre aucun document facilitant l'obtention de votre visa. Il est par conséquent inutile de vous adresser à votre correspondant qui sera dans l'impossibilité de répondre à vos questions.**



Si aucun visa n'est requis, vous devez en fournir une preuve officielle des autorités compétentes du pays concerné à votre correspondant. Vous devez envoyer à votre correspondant aux services des bourses une photocopie de votre visa. N'envoyez aucun original.

## 9. PROCÉDURES DE RÉSERVATION

**(Bourses d'un an et stages linguistiques)**

*À fournir au moins deux mois avant votre départ*

Pour l'option 1 et 2, vous devez fournir la demande de billet qui correspond directement au RITS, l'agence de voyages du Rotary, avec copie à votre correspondant. **Attention : vous ne devez faire parvenir qu'un seul et unique formulaire.**

## 10. INFORMATIONS BANCAIRES POUR LES VIREMENTS

*À fournir au moins deux mois avant votre départ (voir annexe).*



IV.

# PROCÉDURES DE RÉSERVATION

POUR LES BOURSES D'UN AN ET LES STAGES LINGUISTIQUES  
(et non pour les bourses pluriannuelles)



## FRAIS DE TRANSPORT COUVERTS PAR LA BOURSE

- **Le billet aller-retour** le moins onéreux depuis votre domicile jusqu'à la ville où vous poursuivrez vos études (ou l'aéroport le plus proche) selon le RITS, l'agence de voyages du Rotary.
- OU
- **Le billet aller** le moins onéreux jusqu'à la ville où vous poursuivrez vos études (ou l'aéroport le plus proche) selon le RITS, l'agence de voyages du Rotary.

Toutes dépenses supplémentaires doivent être couvertes par la bourse ou par des fonds personnels.

### Frais non couverts par le billet d'avion fourni par le RITS

- **Les frais encourus pour une nuit d'hébergement en cas de transit prolongé** sauf si votre itinéraire l'impose. Dans ce cas, vous serez informé par le RITS.
- **Les déplacements (train, autobus)** depuis l'aéroport, s'ils s'avèrent nécessaires pour vous rendre dans la ville de votre stage linguistique ou celle où vous poursuivrez vos études.
- Suppléments pour excédent de bagages
- Frais de transport depuis ou à destination des aéroports (y compris le taxi)
- Dépenses engagées lors d'escales à titre personnel
- Supplément en cas de changement de réservation
- Frais d'hébergement encourus avant le début des cours de langue ou de la période couverte par la bourse
- Frais de remplacement du billet en cas de perte ou d'expiration
- Frais des conjoints ou dépendants.

## OPTIONS

Prendre connaissance des deux possibilités, en choisir une, remplir le formulaire qui convient (voir en annexe) et l'envoyer soit au RITS à Evanston, soit à l'agence du RITS de votre pays au moins 2 mois avant votre départ, sans oublier de fournir une copie à votre correspondant. American Express Travel Associates s'occupe du RITS, situé au siège du Rotary à Evanston et dans huit autres pays.

### OPTION 1 — FORMULAIRE RITS (VOIR EN ANNEXE)

*Les étudiants effectuent leurs réservations par l'intermédiaire du RITS*

Cette option, la plus populaire parmi les étudiants étant donné sa facilité, permet d'effectuer ses réservations sans frais personnels et sans avoir à attendre un remboursement.

#### Instructions

##### 1. Remplir et retourner le formulaire RITS option 1

Le transmettre au RITS ou à l'une des agences (voir liste), et en envoyer une copie au correspondant à la Fondation.

##### 2. Transmettre tous les documents pré-départ requis à votre correspondant aux services des bourses

Une fois que votre correspondant a reçu tous les documents, il autorise le RITS à fournir un itinéraire que vous devez vérifier.



### 3. Revoir l'itinéraire suggéré par le RITS

Un agent du RITS vous enverra un itinéraire. Confirmez-le le plus rapidement possible auprès de l'agent et n'oubliez pas de confirmer votre adresse. Votre correspondant autorise ensuite le RITS à émettre votre billet électronique qui vous sera envoyé par e-mail et contenant le numéro de référence listé sur l'itinéraire approuvé par le RITS.

### 4. Vérifier que votre billet ne contient pas d'erreur

Contactez immédiatement l'agent en cas de questions ou problèmes.

## OPTION 2 — ACHAT DU BILLET PAR L'ÉTUDIANT (VOIR EN ANNEXE)

Si vous désirez utiliser des *Frequent Flyer Miles* pour bénéficier d'un billet gratuit ou à prix réduit pour votre voyage aller-retour, utilisez cette option. S'il vous est possible de trouver de meilleurs tarifs et que le RITS ne soit pas en mesure d'acheter un billet au même prix ou moins cher, vous serez autorisé à acheter votre billet et le remboursement sera inclus dans le versement de votre bourse. En principe, une différence d'une centaine de dollars au moins justifie cette procédure. **Les billets achetés sans l'autorisation du RITS ne seront pas remboursés à 100 %.**

Cette option convient aux étudiants approchant le plafond d'une bourse, un billet moins cher libérant des fonds pour d'autres dépenses. Cette option peut permettre aux Rotariens qui vous ont parrainé de recevoir un reliquat de bourse plus important qu'ils utiliseront pour d'autres programmes.

*Si tel n'est pas votre cas, cette option n'est pas recommandée.* En effet, l'étudiant paie lui-même le billet et ne sera remboursé que des mois plus tard et dans la devise du pays d'études.

### Procédures de remboursement

Après avoir reçu la confirmation par le RITS que vous êtes autorisé à acheter votre billet vous pouvez choisir de vous rembourser avec les fonds d'un des versements de votre bourse.

**Dans le cas contraire**, le RITS effectue les réservations et vous envoie votre itinéraire. Votre confirmation est nécessaire pour émettre le billet (ainsi que celle de votre correspondant que vous avez bel et bien effectué toutes les démarches pré-départ requises).

### Instructions

1. Remplir le formulaire de **demande d'achat de billet-Option 2** et obtenir un **itinéraire**, comprenant la compagnie aérienne, les numéros de vol, les dates, l'itinéraire détaillé et le prix du billet.
2. Transmettre tous les documents pré-départ à votre correspondant. Le RITS ne pourra procéder à la comparaison d'itinéraire qu'après avoir reçu tous les documents.
3. Transmettre le formulaire de **demande d'achat de billet-Option 2** et une copie de votre itinéraire au bureau du RITS à Evanston ou à une de ses agences qui, après comparaison, vous informera par courriel ou par fax si vous êtes autorisé à acheter votre billet.

## QUAND ENTAMER LES PRÉPARATIFS ?

Il est recommandé de s'y prendre dès que vous avez reçu confirmation de votre admission. En principe, vous recevrez de l'établissement les dates de la rentrée et de la reprise des cours en deuxième semestre, ainsi que des possibilités de logement.

Les étudiants devant suivre des cours de langue obligatoire pour une mise à niveau avant la rentrée doivent entamer les procédures après avoir reçu confirmation de leur admission et avoir effectué les préparatifs pour les cours de langues.

Pour les stages linguistiques, les étudiants effectuent les démarches après avoir reçu confirmation de leur inscription à l'institut linguistique.

Tous les étudiants **doivent** commencer à effectuer leurs réservations au minimum deux mois avant leur départ. Pour recevoir votre billet (compter environ une dizaine de jours pour les billets imprimés), il faut fournir tous les documents requis de pré-départ à votre correspondant au service des bourses au minimum deux mois avant la date de votre départ.

## CHOISIR SES DATES DE DÉPART ET DE RETOUR

### DÉPART

Lire les directives avec soin.

#### **Bourses d'un an sans cours de mise à niveau**

Il est conseillé d'arriver immédiatement avant la période couverte par la bourse, en principe lorsque vous savez pouvoir avoir accès à votre logement. Il est fortement déconseillé d'arriver plus de 15 jours à l'avance. N'oubliez pas que si vous n'avez pas été en mesure d'obtenir un logement avant votre arrivée, vos frais d'hôtel sont à votre charge.

#### **Stages linguistiques et bourses d'un an avec mise à niveau**

Dans ces deux cas, les étudiants doivent prévoir d'arriver lorsque leur logement est disponible, en principe deux jours avant le début des cours. Se renseigner auprès de l'institut de langues.

#### **Déplacements à titre personnel**

Dans la plupart des cas, le RITS accepte d'inclure dans votre itinéraire des vacances personnelles. Toutefois, vous devez régler ces dépenses au RITS à l'avance. Il vous faudra fournir les numéros d'une carte de crédit au moment de la réservation.

### RETOUR

**Tous** les étudiants doivent rentrer chez eux dans les 90 jours suivant la conclusion de la bourse. Contacter le RITS au minimum deux mois avant votre départ pour décider de votre date de retour. Avant d'effectuer vos réservations de retour, vérifiez la législation en matière d'immigration de votre pays d'accueil. Il se peut qu'il vous soit impossible de prolonger votre séjour.

### Séjour de plus d'un an

Les billets aller-retour sont en principe valables 12 mois et ne peuvent être prolongés. Si vous n'avez pas l'intention de rentrer chez vous à l'issue de votre bourse ou que vous ayez l'intention de continuer vos études à vos frais, un billet aller-retour n'est peut-être pas recommandé. Dans ce cas, veuillez indiquer sur les formulaires Réservations Option 1 ou 2 que vous désirez un aller simple. Il vous faut premièrement recevoir l'autorisation de votre correspondant à la Fondation. Vous êtes donc encouragé à le contacter le plus rapidement possible pour lui présenter votre requête et obtenir l'autorisation d'acheter un aller simple.

Si la demande est approuvée, vous recevrez votre billet aller et devrez acheter le billet retour en utilisant le reliquat de votre bourse ou des fonds personnels. Si vous avez l'intention de prolonger votre séjour au-delà de 90 jours, vous devez remplir le formulaire de prolongement de séjour (voir annexe) et l'envoyer à votre correspondant 2 mois avant la fin de votre période d'études.

### Retour en cours du séjour

Il est déconseillé aux étudiants de rentrer chez eux en cours d'année et il leur est interdit d'utiliser un billet émis par le RITS.

### Changement de la date de retour

Il est impossible de prolonger les billets d'avion au-delà de leur période de validité qui est de **12 mois à partir de la date de départ**. Attention, la Fondation ne fournira pas d'autre billet de retour.

Si vous désirez changer votre date de retour et que la nouvelle date est dans les 12 mois, veuillez contacter l'agent RITS qui s'occupe de votre dossier ou la ligne aérienne directement. Tout supplément est à vos frais. Il est conseillé d'effectuer ce type de changement au moins trois mois avant la date prévue de votre retour.

Si vous décidez de prolonger votre séjour au-delà des douze mois, il vous faudra acheter un nouvel aller-simple pour rentrer chez vous.



### CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

#### Étudiants en musique

Votre bourse d'un an couvre le billet aller-retour entre votre domicile et la ville étrangère où vous allez effectuer vos études ou le stage de mise à niveau en langues. Les allers-retours pour des auditions sont à votre charge. Les fonds de la bourse sont débloqués et les réservations effectuées une fois que vous avez été officiellement admis et que vous avez rempli toutes les conditions pré-départ.

#### Voyages en voiture, train ou ferry

Remplir le formulaire Réservations Option 2. Nous vous rappelons que le RITS peut être en mesure de vous trouver un billet d'avion à un tarif similaire et vous encourager à opter pour l'avion.

## EN CAS DE PROBLÈMES

### **Délais/avions manqués**

En cas de retard affectant la portion internationale de votre billet et de problèmes avec la ligne aérienne, contacter le RITS. Le numéro en cas d'urgence est donné dans votre itinéraire.

### **Perte du billet fourni par RITS**

Dans la plupart des cas, le RITS émet des billets électroniques. En cas de perte d'un billet normal, la Fondation ne couvre pas l'achat d'un autre billet, mais il est possible d'obtenir un double du billet. Il faut contacter l'agent RITS et la compagnie aérienne immédiatement. L'étudiant doit assumer les frais associés pour remplacer ou émettre un autre billet.



Si aucune agence RITS ne se trouve dans votre pays, veuillez vous adresser au bureau RITS aux États-Unis.

## AGENCES DE VOYAGE APPROUVÉES PAR LE RITS

### **ARGENTINE, CHILI, URUGUAY**

Martha Sanchez  
Eduardo Sanchez  
Viajes y Turismo  
Florida 833  
2 Piso Of. 202 « H »  
1005 Buenos Aires  
Argentine  
☎ 54 11 43 11 6141  
Fax 54 11 43 13 8091  
martha@sanchezviajes.com.ar

### **AUSTRALIE**

American Express  
Level 12  
151 Clarence St.  
Sydney NSW 2000  
Australie  
☎ 61 2 9271 7518  
Fax 61 2 9271 3050  
rotaryaustralia@aexp.com

### **NOUVELLE-ZÉLANDE**

Debbie Fraser  
Distinctive Travel  
DX CP22010,  
P.O. Box 105-128  
Auckland  
Nouvelle-Zélande  
☎ 64 9 968 25 10  
Fax 64 9 373 31 43  
debbie@distinctivetravel.co.nz

### **INDE ET SRI LANKA**

Bejoy Samuel  
Lionel India Ltd.  
M-32  
Greater Kailash – II Shopping  
Complex  
New Delhi, 110 048  
Inde  
☎ 91 11 416-374-24  
Fax 91 11 292-111-58  
rotary@lionelindia.com

### **CORÉE**

Kyungsoon Jung  
K Travel Service  
7th Floor Youone Bldg.  
75-95, Seosomun-Dong  
Chung-Ku, Séoul, 100-110  
Corée  
☎ 82 2 775 8187  
Fax 82 2 775 8189  
ksjung@k-travel.co.kr

### **ÉTATS-UNIS**

American Express  
Rotary International  
One Rotary Center  
1560 Sherman Ave. 12NW  
Evanston, IL 60201-3698  
États-Unis  
☎ 847 866 3411  
Fax 847 866 6297  
ritsonline@rotary.org

### **PHILIPPINES**

Mignone (Migs) Sumera  
The Baron Travel Corporation  
Ground Floor, Cityland 10  
(Tower 2)  
6817 Ayala Avenue North corner  
dela Costa Street  
Salcedo Village, Makati City  
Philippines  
Tel: 632-817-4926  
Fax: 632-819-2993  
corp2@barontravel.com.ph

### **BRÉSIL**

Rosely Tamashiro  
Flytour Business Travel  
Alameda Jurua, 641  
Alphaville  
Barueri, SP  
Brésil  
☎ 55 11 4502 2600  
Fax 55 11 4502 2625  
rosely.tamashiro@flytour.com.br



# FINANCES



## DURÉE DE LA BOURSE

**Bourses d'un an.** Votre bourse couvre une année universitaire, en principe deux semestres ou trois trimestres, soit en moyenne neuf mois d'études à plein temps. Si vous envisagez de rester dans le pays d'accueil plus de 12 mois, voir prolongement du séjour (section 2).

**Bourses pluriannuelles.** Votre bourse doit servir à défrayer une partie des frais encourus dans le cadre de deux années d'études consécutives dans le même établissement.

**Stages linguistiques.** Votre bourse finance un stage intensif de langue de 3 ou 6 mois suivant les cas, effectué en groupes.

## EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

*Il est entendu que le Rotary, la Fondation, l'établissement assigné, le district, le club ou tout Rotarien ne sont nullement responsables de la poursuite de vos études au-delà de la période couverte par votre bourse. Si vous décidez de poursuivre vos études au-delà de cette période, tous les frais supplémentaires seront à votre charge.*

## MONTANT DE LA BOURSE

### DIRECTIVES S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES DE BOURSES

Nous désirons attirer votre attention sur le fait que le montant de la bourse est fixé en fonction du type de bourse. Certaines règles et directives s'appliquent à tous les types de bourses. Veuillez en prendre connaissance avec soin.

### LA BOURSE DOIT ÊTRE UTILISÉE UNIQUEMENT PAR L'ÉTUDIANT

Si l'étudiant est accompagné d'un conjoint/famille, ses frais sont à sa charge et ils ne seront pas couverts par la bourse accordée par la Fondation.

### REVERSEMENT D'UN RELIQUAT ÉVENTUEL

Il est encouragé de retourner à la Fondation tout solde non utilisé à l'issue de la bourse. Ces fonds sont ensuite reversés aux Rotariens qui ont parrainé l'étudiant et financé sa bourse et sont utilisés pour des programmes humanitaires ou éducatifs de la Fondation. Le cas échéant, veuillez contacter votre correspondant à la Fondation pour obtenir des conseils sur la façon de remplir le formulaire approprié (voir Annexes) et le faire parvenir à la Fondation.

Si l'étudiant décide d'interrompre la période d'études, il pourra lui être demandé de retourner une portion de la bourse à la Fondation. Le montant à retourner, calculé sur la base d'une année universitaire standard de 9 mois pour les bourses académiques et pluriannuelles, lui sera communiqué par son correspondant à la Fondation.

### INVITATIONS ROTARY – FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les Rotary clubs ne sont pas obligés, mais prennent parfois en charge les frais de déplacement (ou une partie) des étudiants invités à une réunion ou sortie. L'étudiant peut aussi utiliser sa bourse pour de telles dépenses.



## AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Obtenir d'autres sources de financement est autorisé, qu'il s'agisse d'autres bourses, de poste d'étudiant rémunéré, subvention de voyage, exemption de frais de scolarité, financement de l'employeur ou de la possibilité d'un poste rémunéré. Il faut savoir cependant qu'un emploi ne doit en aucun cas interférer avec les responsabilités d'ambassadeur de bonne volonté ou les études, et doit être autorisé pour les étudiants étrangers.

Les droits de scolarité de certaines universités étant particulièrement élevés, il se peut que la bourse de la Fondation ne couvre pas la totalité de vos dépenses et nous vous recommandons de chercher à l'avance d'autres sources de financement.

Il est inutile de demander à la Fondation d'augmenter le montant de votre bourse car ce programme est financé par les districts rotariens et des dons à titre privé. La Fondation n'est pas en mesure de financer les étudiants dont les coûts dépassent le montant de la bourse ni ceux qui décident de prolonger leur séjour.

## IMPOSITION DE LA BOURSE

C'est à vous de vous renseigner sur la réglementation fiscale en vigueur dans votre pays et celui où vous vous rendez, et de respecter les dates de déclaration d'impôts. Il est impératif de conserver la lettre qui indique le montant de votre bourse envoyée par nos services, car c'est le seul document officiel que vous recevrez de la Fondation.

*Nos services ne fournissent aucun renseignement en la matière.* Il est fortement recommandé de consulter un conseiller fiscal. Pour obtenir des renseignements sur le traitement fiscal des bourses par le fisc américain (l'IRS) et télécharger les formulaires, consulter leur site Internet au [www.irs.gov/faqs/faq-kw166.html](http://www.irs.gov/faqs/faq-kw166.html).

Le volume important des paiements par nos services ne nous permet absolument pas d'effectuer les versements sur deux années, de même qu'il nous est impossible de modifier la date d'un paiement a posteriori. Ainsi, il est impossible de changer à janvier le mois de versement d'un paiement effectué en décembre.

## CALCUL DU MONTANT DES BOURSES

### BOURSES D'UN AN

Le plafond de ce type de bourses est fixé à 23 000 USD ou son équivalent en devise locale pour 2008-2009. La Fondation ne prend pas en charge les dépenses au-delà de cette somme. Ces dépenses supplémentaires sont à la charge de l'étudiant et il se peut que l'université demande un affidavit prouvant la capacité de l'étudiant à assumer les dépenses non couvertes par la bourse.

**Il se peut que le montant de votre bourse soit révisé plus tard en fonction des cours de langues et des coûts du voyage. Les étudiants doivent fournir un récépissé du montant versé à l'université en droits de scolarité.**

## **Voyage**

Se référer à la Section 4. Les billets émis par le RITS seront payés directement à l'agence de voyages du Rotary, la somme étant déduite du montant total de la bourse. Les étudiants autorisés à effectuer leurs propres réservations doivent, pour se faire rembourser, fournir une copie du billet et une preuve du prix payé.

## **Cours de langues**

Se référer à la Section 2. Si nécessaire, une portion de votre bourse devra être utilisée pour prendre en charge des cours de mise à niveau. Les services de la Fondation envoient tous les renseignements utiles aux étudiants concernés. Ne versez aucun acompte sans en parler avant à votre correspondant.

## **DROITS DE SCOLARITÉ**

### **C'est à vous de régler l'université directement.**

Les pièces justificatives doivent parvenir à la Fondation avec le premier rapport, deux mois après le début des cours.

**Il se peut que d'autres droits et frais soient demandés à l'étudiant par l'université.** Certains de ces frais ne sont pas inclus dans la bourse et sont à la charge de l'étudiant.

### **Caution pour le logement en cité universitaire ou les droits de scolarité**

La Fondation ne verse aucune caution aux universités. Si de telles cautions sont requises, les étudiants doivent les payer et se rembourser avec le premier versement de la bourse. Les étudiants financés par la Fondation obtiennent parfois une réduction de ces cautions et parfois même n'ont rien à verser au préalable. C'est à vous de vous renseigner et de mentionner que vous êtes financé par la Fondation Rotary.

### **Autres cautions**

Les cautions versées pour un logement ou pour le téléphone, le gaz ou l'électricité sont à la charge de l'étudiant.

### **Étudiants effectuant des recherches**

Se référer à la Section 2.

### **Hébergement et pension**

Il se peut que la Fondation règle les frais d'hébergement et de pension directement à l'établissement. L'hébergement est pris en charge du samedi avant le début des cours au samedi suivant la fin de l'année d'études.

Si votre établissement d'études ne fournit pas l'hébergement ou la pension, c'est à l'étudiant de trouver à se loger et de se nourrir dans les limites de son budget. Il lui est toujours possible de trouver un financement supplémentaire ailleurs.

## **BOURSES PLURIANNUELLES**

Les étudiants reçoivent 11 500 dollars par an ou son équivalent, soit 23 000 dollars pour deux ans. Ces fonds sont destinés à couvrir une partie des frais d'études sanctionnées par un diplôme, sauf au Royaume-Uni où il est attendu des étudiants de préparer deux diplômes d'un an chacun. Le billet aller-retour est à la charge des étudiants. Si le programme d'études est d'une année et demie (3 semestres), les étudiants reçoivent 3 paiements d'un montant total de 17 250 dollars. La bourse se terminera après les 3 semestres et les fonds non utilisés seront retournés au district parrain. La Section 4 concernant les instructions pour le voyage ne s'adressent pas aux étudiants bénéficiant d'une bourse pluriannuelle. **Attention, une bourse pluriannuelle ne peut être transformée en une bourse d'un an. Il est impossible d'étaler sur deux ans un programme d'un an.**

## STAGES LINGUISTIQUES

Pour 2008-2009, l'étudiant peut recevoir un maximum de 10 000 dollars (ou son équivalent) pour un stage de 3 mois ou 15 000 dollars (ou son équivalent) pour un stage de 6 mois. La bourse couvre le billet aller-retour, les droits de scolarité (pour des cours en groupe de 4 à 6 heures par jour), les frais d'hébergement et de pension (en principe chez l'habitant), les livres et les fournitures scolaires. La Fondation ne prend pas à sa charge les frais supplémentaires.

### **Billet aller-retour**

Voir la Section 4. Si vous avez l'autorisation d'acheter vous-même votre billet, vous devez, pour être remboursé, fournir une copie de votre billet et une confirmation du prix. Le prix du billet vous sera remboursé dans la monnaie de votre pays d'accueil.

### **Droits de scolarité**

Sont inclus dans cette catégorie les frais de dossier d'inscription, les droits de scolarité pour des cours intensifs en groupes, et autres frais obligatoires. Dans certains cas, la Fondation règle les droits de scolarité directement à l'université. Dans le cas contraire, ces droits sont à payer par l'étudiant.

### **Acomptes**

L'étudiant doit régler les acomptes et peut se rembourser, avec le premier versement de la bourse. Les boursiers de la Fondation sont parfois exonérés du paiement de ces acomptes ou versent des sommes moindres jusqu'à leur arrivée ou jusqu'au premier versement de la bourse. C'est à vous de vous renseigner.

### **Cautions**

Les cautions remboursables en fin de séjour pour le logement ou le branchement du téléphone sont à la charge de l'étudiant.

### **Hébergement et pension**

Il se peut que la Fondation règle les frais d'hébergement et de pension directement à l'établissement. L'hébergement est pris en charge du samedi avant le début des cours au samedi suivant la fin de l'année d'études.

Si votre établissement d'études ne fournit pas l'hébergement ou la pension, c'est à l'étudiant de trouver à se loger et de se nourrir dans les limites de son budget. Il lui est toujours possible de trouver un financement supplémentaire ailleurs.

## PAIEMENT DE LA BOURSE

*Note :* Les fonds sont débloqués uniquement lorsque tous les documents pré-départ ont été soumis.

### **DÉTAILS DE VOTRE BOURSE – TOUS LES TYPES DE BOURSES**

Avant leur départ pour l'étranger (environ 4-6 semaines avant le début des cours), les étudiants reçoivent une confirmation du montant exact de la bourse (voir exemple en annexe). Mais attention, la Fondation doit absolument être en possession d'une confirmation officielle de l'admission de l'étudiant, et des cours de mise à niveau requis le cas échéant.

Les montants sont donnés pour chaque catégorie. Il est aussi indiqué si l'argent est versé à l'étudiant ou si la Fondation règle la somme directement le cas échéant (RITS ou établissements de langues par exemple). Dans ce cas, ces fonds versés directement ne sont pas inclus dans le versement. Dans la plupart des cas, le montant de chaque versement est indiqué dans la monnaie du pays hôte.

- Les bourses d'un an sont versées en deux paiements.
- Les bourses pluriannuelles le sont en 4 (2 par an).
- Pour les stages linguistiques, un seul versement est généralement effectué.

Les coordonnées du conseiller d'accueil sont en principe fournies. Il faut savoir que dans la plupart des cas, le conseiller sur place reçoit le premier volet de la bourse, remis à l'étudiant à son arrivée. Le cas échéant, ces coordonnées sont fournies plus tard.

**Le Rotary International et la Fondation Rotary n'ont aucune responsabilité ou obligation envers l'étudiant, si ce n'est de fournir le montant de la bourse. Pour les bourses d'un an et pluriannuelles, les étudiants doivent régler leurs dépenses encourues dans le cadre de leur bourse avec les fonds fournis par la Fondation. Il est encouragé de retourner tout reliquat à la Fondation.**

## BOURSES D'UN AN

**Premier paiement.** Ce versement de 11 500 dollars ou son équivalent en monnaie locale est en principe envoyé au conseiller d'accueil dont les coordonnées vous sont fournies avant votre départ. Ce premier volet est versé juste avant le début de votre année, étant entendu que tous les documents requis ont été fournis. Sauf quelques exceptions, les paiements sont effectués dans la monnaie du pays où se rend l'étudiant.

L'étudiant doit régler lui-même les droits de scolarité directement à l'université. Pour les étudiants devant suivre des cours de mise à niveau, le montant nécessaire pour régler ces cours de langues est soit inclus dans le premier versement soit la Fondation règle l'institut de langues directement.

**Second paiement.** Le second et dernier volet est versé directement sur votre compte en banque quatre mois après le début des cours à condition que vous ayez envoyé votre premier rapport aux Rotariens désignés et que votre correspondant à la Fondation ait en sa possession les documents suivants :

- Un premier rapport
- Vos coordonnées actuelles
- Feuille d'informations financières (voir en annexe)
- Liste des exposés (voir en annexe) incluant 3 réalisés et 3 prévus
- Reçu du paiement des droits de scolarité
- Copie de votre billet d'avion et confirmation du prix si vous avez été autorisé à acheter votre propre billet.

Ces documents doivent parvenir à votre correspondant dans les deux premiers mois de votre année universitaire, faute de quoi le second volet de votre bourse sera envoyé à votre conseiller d'accueil en attendant que vous ayez rempli les formalités requises.

## BOURSES PLURIANNUELLES

**Premier paiement.** Un premier versement de 5 750 dollars (ou l'équivalent en devise locale) couvrant le premier semestre de la première année de la bourse est envoyé au Rotarien dont vous avez reçu les coordonnées (en principe le conseiller d'accueil). Ce premier paiement, effectué dans la monnaie du pays où se rend l'étudiant, est versé peu de temps après la rentrée universitaire à condition que la Fondation ait reçu tous les documents requis. La devise est indiquée sur la notification officielle du montant de la bourse.

**Deuxième paiement.** Un deuxième versement de 5 750 dollars (ou l'équivalent en devise locale) est envoyé à l'étudiant environ 4 mois après le début de l'année universitaire, à condition que la Fondation et les Rotariens concernés aient bien reçu dans les deux premiers mois votre premier compte rendu et vos coordonnées. Faute de quoi, le paiement est envoyé au conseiller rotarien sur place qui le remet à l'étudiant uniquement sur réception des documents et informations requises.

**Financement de la seconde année.** Le financement de la seconde année n'est pas automatique : les étudiants doivent obtenir des résultats satisfaisants et fournir une nouvelle **attestation d'assurance**. La Fondation doit recevoir les documents suivants dans les deux mois précédant le début de la seconde année de l'étudiant :

- Une nouvelle attestation d'assurance du Rotary (utiliser le formulaire en annexe) confirmant une couverture adéquate pour l'année à venir
- Une lettre du conseiller académique faisant état de résultats satisfaisants et confirmant que l'étudiant a l'intention d'effectuer une seconde année d'études.

Comme l'année précédente, la bourse est versée en deux fois. Le premier volet est envoyé au conseiller rotarien en début d'année, le second est envoyé à l'étudiant environ quatre mois plus tard et sur réception du rapport de l'étudiant. Les bourses pluriannuelles sont versées en quatre paiements.

## STAGES LINGUISTIQUES

Dans les deux cas (3 ou 6 mois), les étudiants reçoivent un seul paiement, versé au Rotarien désigné sur place (en principe le conseiller d'accueil). Les étudiants partant pour un pays d'Amérique centrale, Taiwan, Hong Kong ou le Sénégal reçoivent le paiement avant leur départ et dans la monnaie de leur pays (étant entendu que la Fondation a bel et bien reçu tous les documents requis). Dans certains cas la Fondation règle les droits de scolarité directement à l'institut de langues.

